

Abonnements par la poste

Édition quotidienne	
CANADA	\$ 6.00
E.-Unis et Empire Britannique	8.00
UNION POSTALE	10.00
Édition hebdomadaire	
CANADA	2.00
E.-UNIS ET UNION POSTALE	3.00

LE DEVOIR

Directeur : HENRI BOURASSA

FAIS CE QUE DOIS!

Montréal, mercredi 4 mars 1931

TROIS SOUS LE NUMERO

Rédaction et administration
430 EST NOTRE-DAME

MONTRÉAL

TELEPHONE: . . . HARBOUR 1241*

SERVICE DE NUIT:

Administration: . . HARBOUR 1243

Rédaction: . . . HARBOUR 3679

Cérant: . . . HARBOUR 4897

Charité bien ordonnée commence par soi-même

C'est surtout dans les périodes de crises qu'il est bon d'appliquer le proverbe: "Charité bien ordonnée commence par soi-même."

M. Norman Holland, président de la commission industrielle, rappelle, dans un communiqué aux journaux, paru hier, que tel est l'esprit de la loi fédérale adoptée pour remédier au chômage. Dans les travaux exécutés sous l'empire de cette loi, on doit, autant que faire se peut, employer la main-d'œuvre locale; on doit aussi donner de préférence les contrats pour les achats de matériaux à des firmes opérant dans la municipalité intéressée, si cela est faisable, ou, à défaut, dans la région ou dans la province où est située cette municipalité.

C'est le sens commun même et c'est aussi juste. Les municipalités collaborent avec les gouvernements fédéral et provinciaux pour atténuer la crise, il est naturel qu'elles se préoccupent au premier chef de leurs propres contribuables qui supportent une partie importante du coût des travaux. Au reste, telle devrait être la règle en tout temps. Les municipalités ont adopté des règlements interdisant à leurs fonctionnaires municipaux d'habiter en dehors de leurs frontières. Ce n'est pas une exagération de la xénophobie que de donner, en tout temps, à prix égal pour qualité égale, la préférence à des entrepreneurs ou à des fournisseurs contribuables de la ville qui fait exécuter des travaux ou conclut des achats de matériel.

Un lecteur, à qui nous laissons la responsabilité de son information, nous signale une dérogation à cette règle (rappelée par M. Holland et qui devrait être de tout temps observée, encore une fois) qui doit se produire aujourd'hui même.

La ville doit, en effet, selon notre informateur, accorder deux contrats relatifs à la reconstruction des marchés Saint-Jacques et Saint-Antoine et dans l'un et l'autre cas l'asphalte coloré pour les planchers serait acheté d'une firme toronto-nienne qui n'a qu'un simple agent à Montréal, tandis que toutes les soumissions de plusieurs fournisseurs, dont le siège social est à Montréal et dont les produits seraient de qualité supérieure à ceux de la firme étrangère, auraient été écartées.

Il y a là une anomalie que notre informateur attribue au fait que la Commission technique, dont l'une des principales fonctions devait être de reviser les devis ou les cahiers des charges, n'a pas l'occasion de se prononcer là-dessus parce qu'on ne la consulte pas.

Si cela est exact, il est évident que l'on détourne de son rôle cette commission qui peut rendre des services appréciables aux contribuables, puisqu'elle se compose de gens compétents, nul n'a jamais contesté ce fait. Ceux qui condamnent la formation de cette commission se bornent à objecter qu'elle coûtera cher et qu'elle constitue un inutile rouage.

Ce rouage sera surtout inutile, comme dirait M. de la Paillette, s'il est inutile et surtout coûteux, pour le même motif.

C'est donc de la part des autorités municipales jouer dans la main de l'adversaire que de ne pas tirer parti au maximum d'un corps qu'elles ont créé et dont la création constitue un progrès si marqué sur l'ancien régime — à condition, toujours, il va de soi, que la commission ne fasse pas fonction de cinquième roue ou de corniche de toile.

Aux termes d'une nouvelle parue dans les gazettes de la semaine dernière, l'une des branches de la Commission technique, la Commission d'urbanisme, ferait ériger, au sommet de la montagne, une vaste construction érigée et qui paraît avoir l'allure de ces vespasiennes dont on parle tant et que réclame surtout, sans doute pour accroître son tirage, une feuille à tout faire.

Ce plan ne nous a pas paru heureux; mais nous n'avons pas compétence pour nous prononcer sur la matière. Ce qui nous paraît moins, c'est que l'on songe à dépenser, d'un cœur léger, une somme de \$200,000, dit-on, pour un parc qui est très suffisamment pourvu. Il existe déjà un observatoire, qui n'est peut-être pas joliment à observer, mais le rôle de l'observatoire n'est pas d'être observé. Et du reste ses lignes se comparent avantageusement avec l'interminable chalet de nécessité destiné à le remplacer.

Pour justifier cette dépense, on met d'avant l'appât à offrir aux touristes. D'abord, le principal appât, tant que la loi Volstead continuera d'exister, offert par Montréal aux Américains, c'est le Pied-du-Courant où ils peuvent désaltérer une soif illégale. Ensuite, le premier souci de l'édilité et des organismes qui en dépendent ne doit pas être de gaver l'étranger et de donner les miettes aux enfants de la maison ou, encore, de canaliser le tourisme vers un point unique.

La Commission d'urbanisme, qui est forcée de prendre les problèmes d'urbanisme par le petit bout et de les régler d'une façon absolument fragmentaire, a émis un principe excellent en déclarant que l'on ne doit pas toucher à la superficie actuelle des parcs pour y établir des constructions de quelque nature que ce soit. Il est, en effet, ridicule, dans une ville où il y a carence de parcs, de soustraire de ce qu'on a acheté à fort prix, quitte, plus tard, à remplace ce que l'on a retranché en pratiquant de coûteuses expropriations. Souhaitons que ce principe s'applique au parc de Maisonneuve, menacé sans cesse d'être rogné. On dirait que toutes les nouvelles institutions qui désirent voir le jour ne peuvent songer à un autre emplacement. Or, si ce parc, ou plutôt, si ce terrain à côté cher et si vaste, il répondra à peine, dans quelques années, aux besoins de la population. Pour le moment il n'y répond pas du tout, car il ne mérite guère que le nom de dépotoir. Si donc on doit déboursier une somme de \$200,000 pour faire double emploi à la montagne, n'est-il pas juste que l'on commence enfin les travaux promis sous tous les régimes pour mettre le parc de l'est en état? Toute la population au delà de la rue Papineau en a besoin pour respirer plus largement l'été, pour fouler un peu de gazon, voir un peu de verdure propre et un petit coin de ciel qui ne soit pas enfumé.

Il est sage de penser aux touristes, mais plus sage de ne pas oublier les enfants de la maison. Un si grand nombre de ceux-ci, hélas! ne connaissent de la montagne, précisément parce qu'il n'y a pas assez de parcs, que le petit coin de terre qu'ils occupent pour toujours sur le versant de la Côte-des-Neiges.

Louis DUPIRE

Chronique

"Je comprends pourquoi..."

Lardon est un chite garçon. Il a un léger air mélancolique, qui distingue un prince-sans-rire remarquable. Lardon ne s'est jamais, de toute sa vie, tracassé. Il a quelque

fortune, des loisirs, un cabinet de médecine où il met assez rarement les pieds. Il fait la chasse, la pêche, selon les saisons, il est grand amateur d'automobile, connaît toutes les routes du Canada et de l'Amérique, peut-être, il a une belle bibliothèque, un charmant intérieur. Et il a une bonne santé. Rien ne l'étonne, rien ne le surprend, il est d'un flegme accompli. Et s'il a un léger air triste, c'est qu'il a des yeux sans

cesse larmoyants, sans doute parce que, diraient des oculistes, il souffre d'un développement anormal des glandes lacrymales. Cela veut dire que s'il essuie souvent des larmes, ce n'est pas qu'il ait du chagrin, mais pour une raison d'ordre tout à fait physique; le sentiment n'a rien à y voir, non plus que les émotions.

Lardon a une femme charmante, excellente maîtresse de maison, un peu portée au féminisme. Si on lui eût donné à choisir entre être homme ou être femme, elle aurait préféré être femme. Elle se contente assez de ne pas l'être, en prêchant un peu partout l'égalité de la femme à l'homme. Elle est de toutes les associations féminines, de tous les groupements féministes; elle parle partout où on l'invite, elle est ardemment politicienne et ne comprend pas que toutes les femmes ne le soient pas. C'est son principal travers d'esprit, — son défaut de caractère, si l'on peut dire.

Cela ne l'empêche pas de faire bon ménage avec Lardon. Celui-ci, qui a du flegme, laisse pérorer sa femme, fréquente les assemblées, aller aux réunions politiques, se mettre en vedette. Lui, il n'a que faire de la politique non plus que de la vie publique. Son intérieur, ses livres, son chien de chasse, son fusil, son automobile, et de-ci de-là son cabinet de travail, cela lui suffit. Lui, faire un discours, une conférence, une causerie? Encore un peu et si vous l'en sollicitez, il dirait: un peu narquois: "Demandez cela à ma femme; c'est son affaire!"

Il ne le dit pas, mais vous le fait entendre, avec détachement et comme si vous le saviez déjà. Peu loquace, il comprend que sa femme le soit à sa place. Sans goût pour la politique, il s'amuse, au fond, de ce que ce soit elle qui s'y verse. Il ne paraît pas outre mesure fâché non plus qu'elle y trouve parfois des déconvenues. Cela, pour lui, fait partie du jeu. Or, Lardon, beau joueur, ne comprendrait pas qu'on lui fait mal un embarras, un ennui, un échec. Lui, s'il en rencontre, recommence et ne fait pas grise mine pendant des jours et des semaines.

Ceux qui ne le connaissent guère ont de la sympathie pour lui, — une sorte de sympathie un peu méprisante. N'est-il pas le mari de madame Lardon, celle qui fait des discours politiques, vous savez? D'autres, qui l'apprécient bien, savent qu'il se moque assez, au fond, de cette sympathie hautaine et descendante. Il vit sa vie comme il l'entend, les qu'en-dira-t-on ne l'affectent guère.

L'autre jour, il entrait au palais de justice, au passage. Il venait fort et le vent lui met toujours aux yeux des larmes. Il passa devant un jeune portier qui le regarda avec quelque étonnement. Ce portier-ci, qui ne savait au juste qui était Lardon et que piquait la curiosité, demanda à l'un de ses camarades: "— C'est, celui-là que tu as sauté tantôt et qui est entré ici en s'essuyant les yeux? — C'est le docteur Lardon, tu sais bien, le mari de madame Lardon, la femme qui fait un peu partout des discours politiques. — Je m'en doutais bien aussi, qu'il avait quelque chose comme cela. Chaque fois que je l'ai vu, j'ai remarqué qu'il avait la larme à l'œil. Après ce que tu me dis, je comprends..."

Pierre KIROUL

Bloc-notes

Une trêve

Les dernières dépêches des Indes, encore qu'elles ne nous apportent point le texte même de l'entente intervenue entre Gandhi et le viceroi des Indes, lord Irwin, ne laissent point le moindre doute sur le fait qu'une trêve vient d'être conclue entre les autorités britanniques et les chefs du parti nationaliste indien.

Cela devrait assurer tout au moins une période de détente, pendant laquelle des négociations nouvelles pourraient s'engager.

Est-ce la rupture?

Les rumeurs de querelles dans la politique anglaise font pendant aux nouvelles de paix qui nous arrivent de l'autre bout du monde.

On sait que les travaillistes ne peuvent gouverner actuellement qu'avec l'appui du petit groupe libéral de M. Lloyd George. Voici quelques semaines, les libéraux acceptèrent en deuxième lecture un projet de loi auquel les travaillistes tiennent beaucoup, sur la reconnaissance légale de la grève générale. Les travaillistes, par contre, acceptèrent de faire adopter le projet de loi dit du vote alternatif, par lequel les libéraux prétendent pouvoir, aux élections prochaines, améliorer leur situation. On disait communément que Lloyd George assurait, tant que ce projet ne serait point devenu loi, la vie du ministère travailliste. Or, en comité général, les libéraux, d'accord avec les conservateurs, ont fait adopter un amendement d'un caractère tel que, devant ce texte, les travaillistes ont préféré abandonner tout le projet. On croit qu'ils vont maintenant laisser tomber le long du chemin le projet sur le vote alternatif, auquel, paraît-il, pour leur part, ils ne tiennent guère.

L'entente d'hier survivra-t-elle à ces chocs? C'est le point d'interrogation que se posent les chroniqueurs politiques.

Un témoignage

Nous recevons d'un observateur de la province de Québec cet intéressant témoignage:

La gauche accuse le gouvernement de protéger certaines compagnies forestières

M. Duplessis parle d'un cas où, une compagnie ayant violé la loi, le cabinet, qui lui réclamait \$20,000 d'amende, en a accepté \$6,000 seulement — Une perte de \$14,000 — M. Taschereau et M. Graustein — M. Mercier défend son chef et son ministère — La route vers l'Abitibi

LA QUESTION DES JUSTES SALAIRES DEBATTUE UNE FOIS DE PLUS EN CHAMBRE

(Par Alexis GAGNON)

Québec, 4 — La séance, qui s'annonçait assez calme hier après-midi, a pris une allure plus vive hier soir, alors que M. Maurice Duplessis a lancé une pierre dans la mare aux grenouilles.

Au cours de l'après-midi, un débat s'est engagé sur les raisons de construire une route qui reliait le nord de Montréal à l'Abitibi. Le projet est excellent et il paraît décidé que le gouvernement va l'exécuter. Chacun exalta le projet à l'envi, les uns avec force louanges pour le gouvernement, qui ne l'a pas encore fait, et les autres avec d'amers reproches pour le gouvernement qui a tant tardé. Ainsi, chacun pourra dire à l'élèveur: "J'ai réclamé cette route".

La séance du soir fut plus animée. Comme M. Mercier se préparait à une paisible discussion des crédits du ministère des terres et forêts, M. Duplessis a présenté un amendement, histoire de prouver au gouvernement que sa loi des salaires raisonnables n'est qu'un leurre qui ne protège guère l'ouvrier, maître et souverain juge de la prochaine élection.

En effet un arrêté ministériel décreta que la loi ne peut s'appliquer lorsque le patron fait une entente écrite avec ses employés pour fixer l'échelle des salaires. En pareil cas l'échelle des salaires raisonnables devient un document parfaitement inutile. Or, en temps de chômage, où la main-d'œuvre surabonde, le patron n'a que l'embarras du choix et peut imposer le salaire qui lui plaît. Et si l'ouvrier ne veut pas signer, le patron peut toujours s'adresser à d'autres, plus conciliants. En sorte que la garantie du salaire raisonnable pour l'ouvrier est fort problématique.

A la veille du grand débat sur la loi des accidents du travail, dont le gouvernement espère tirer gloire, votes et profit, pareil amendement était peu charitable. M. Duplessis a poussé la cruauté et le raffinement jusqu'à forcer les députés ministériels, dont plusieurs ont représentés jusqu'à l'obtention de haute lutte contre le mauvais vouloir ministériel.

M. Duplessis a aussi engagé un débat sur la discussion des crédits. Il s'agissait de l'un des arrêts ministériels que le député des Trois-Rivières a obtenus de haute lutte contre le mauvais vouloir ministériel.

La Brompton Pulp and Paper Company, de East-Angus, aurait violé la loi de coupe forestière en 1924-25, et le gouvernement lui réclama \$20,000.

Or en 1931, le gouvernement a permis de vous féliciter pour les lettres que vous avez publiées sous la signature de M. Raymond Denis. J'ai toujours été porté à méjuger ces gens de l'Ouest dont les prétentions, à nous de l'Est, nous paraissent un peu exorbitantes. Soyez certain que votre journal a rendu un fier service à l'unité nationale en nous faisant connaître les conditions qui existent là-bas. Combien y en a-t-il de gens, qui comme moi, sont mécontents sur les choses de la Russie — toutes importantes qu'elles soient — que sur ce qui se passe dans une partie de leur propre pays?

C'est exactement pour travailler au maintien de l'unité nationale par une plus exacte connaissance des affaires du pays tout entier que nous avons prié M. Raymond Denis et quelques autres de nos amis de l'Ouest — nous espérons que les lettres de M. Denis ne seront pas les dernières du genre — de nous exposer nettement la situation morale et matérielle de leur région. Un des grands malheurs de notre pays, c'est d'être si vaste qu'il est bien difficile que les différents provinces aient une claire vue des besoins et des intérêts de leurs voisins. Nous nous efforçons d'obtenir dans toute la mesure de nos forces à ce grave inconvénient, nous remercions ceux qui, comme M. Raymond Denis, veulent bien nous apporter leur efficace et précieuse collaboration.

Du Texas...

Une coupure d'un journal du Texas nous apprend que, jusque là-bas, on s'intéresse au prochain voyage en Louisiane des gens du Nord.

On sait — nous avons déjà publié là-dessus d'intéressants articles — qu'un certain nombre d'Acadiens de la Louisiane ont franchi la frontière du Texas.

O. H.

adopté un arrêté ministériel pour réduire ces \$20,000 à \$6,000, soit une perte de \$14,000 pour le trésor de la province.

Le Conseil législatif est resté bien au-dessus de ces querelles, qui dérangeaient vainement la digestion, l'équanimité, la fortitude et l'égalité d'humeur.

Les nobles conseillers ont parlé de l'herbe à puce tout l'après-midi. La haute Chambre a dénoncé avec vigueur et exécution, cette herbe sévère, et tous regardaient avec envie M. le conseiller John Hall Kelly qui leur disait, leur tendant les bras: "Venez chez nous, en Gaspésie, où il n'y a pas d'herbe à puce, où vous serez à l'abri de la fièvre des foies".

Quelques bills

Au début de la séance, le ministère présente quelques bills pour amender les lois suivantes: loi des sociétés agricoles et laitières; loi des sociétés coopératives agricoles; loi des abeilles; loi des sociétés d'agriculture. Le gouvernement répond ensuite à quelques interpellations de la gauche, puis M. Honoré Mercier, ministre des terres et forêts, qui dirige la Chambre en l'absence du premier ministre, propose l'adoption en deuxième lecture du bill amendement la loi de la taxe sur les corporations. Il s'agit d'exempter de taxes les compagnies qui exploitent un chemin de fer seulement dans un but d'exploitation forestière.

Pour aider la compagnie Singer

A une question de M. Blain, le ministre déclare que cette loi a pour but d'aider la compagnie Singer. M. Labaie (Labbelle) donne quelques explications relatives au projet de loi, et M. Aimé Guertin s'objecte parce que ladite compagnie traverse trois villages sans prendre aucun voyageur. Il tente de démontrer que des conditions désavantageuses sont faites aux habitants de ces milieux; mais M. Mercier réplique qu'il ne peut en être autrement, car cette compagnie ne fait pas de transport public; elle s'occupe seulement d'exploitation forestière.

M. Duplessis intervient alors dans le débat. Il estime que les pouvoirs accordés vont trop loin, et suggère que la période d'exemption de taxes à cette compagnie soit limitée.

M. Guertin propose une entente entre le gouvernement et la compagnie intéressée pour qu'elle transporte des voyageurs. Le ministre répond qu'il fera tout ce qu'il pourra pour donner suite à cette demande. M. Guertin reprend alors le débat: M. Guertin. — Est-ce que la compagnie Singer est la seule qui ait demandé cette faveur?

M. Mercier. — Je considère que c'est un droit et non une faveur. M. Duplessis. — Alors, la loi qui existait était injuste.

M. Mercier. — Les conditions sont changées.

Le bill en question est alors adopté en deuxième lecture et en comité plénier.

Une décision

Le président rend alors sa décision sur le point d'ordre soulevé à la séance de ce jour dernier. Cette décision, qui forme un document de plusieurs pages, donne gain de cause à M. Maurice Duplessis.

Lorsque M. J.-N. Francoeur, ministre des travaux publics, a donné un avis de motion, la semaine dernière, pour que la Chambre se forme en comité plénier lors de la séance suivante, pour étudier les résolutions relatives au bill des ponts, M. Maurice Duplessis a soulevé un point d'ordre et protesté que la Chambre ne pouvait se former en comité plénier tant que les résolutions seraient pas imprimées, en vertu de l'article 40.

M. Bouchard maintient le point d'ordre de M. Duplessis en déclarant que la Chambre ne peut se former en comité plénier tant que le bill ou les résolutions à discuter aient été imprimés. Il ajoute par ailleurs que la Chambre peut se former en comité plénier, à la séance même où les résolutions imprimées sont distribuées.

Adoption de bill

M. Perrault, ministre de la voirie, propose l'adoption en troisième lecture du bill relatif à la vente de l'essence. L'opposition se déclare dissidente et le bill est adopté.

A une autre séance

M. Duplessis propose ensuite l'adoption de son bill qui aurait pour effet d'abolir l'amendement apporté à la loi des liquors et d'après lequel les arrestations sans mandat sont permises. Le député

des Trois-Rivières estime que le mandat d'arrestation est absolument nécessaire dans ces cas. A la demande de M. Mercier, qui veut attendre le retour du premier ministre pour considérer ce projet de loi, cette question est laissée de côté pour une autre séance.

M. Duplessis demande ensuite: "Copie de toutes les listes de paye du département de la voirie, concernant les travaux exécutés dans la paroisse de Saint-Norbert, comté de Berthier, sous la direction ou la surveillance de M. Edouard-Charles Lafrenière, de ladite paroisse, et cela à partir du 31 décembre 1928 jusqu'au 2 janvier 1931". Cette motion est adoptée suite à ce présentée. M. Perrault déclare à M. Duplessis que la copie des listes de paye sera prête bientôt.

Un bill et non une motion

M. William Tremblay reprend alors le débat sur la motion du Dr Ernest Poulin au sujet de la route projetée Montréal-Abitibi. Le député de Maisonneuve se dit convaincu que son collègue de Laurier veut se faire du capital politique à la dernière minute. "Si le député de Laurier est sincère, dit-il, qu'il présente un bill au lieu d'une motion. Il y a assez longtemps que Montréal et le nord de la province attendent cette route".

L'Abitibi

Cette opinion est partagée par M. Aimé Guertin, de Hull, qui préfère une loi devant la Chambre à une motion académique. "Si l'Abitibi est un pays susceptible de progrès, dit le député de Hull, pourquoi lui refuser des voies de communications faciles, une route qui le relie à Montréal? Si ce pays n'est pas susceptible de progrès, pourquoi leurrer davantage la province en proclamant un développement fictif? L'Abitibi est prospère, dit-on, pourquoi alors 564 propriétés seront-elles vendues demain parce que les taxes ne sont pas payées? De ce nombre, il en est plusieurs qui appartiennent au député de la région. Voilà un progrès. Il est temps que le gouvernement agisse, si l'on veut sauver ce district de colonisation".

M. Smart abonde dans le même sens, puis M. Authier, député de l'Abitibi, prend la parole.

Il répond à M. Guertin que l'Abitibi continuera à grandir. Quant à la vente des propriétés mentionnées, il estime que sur un total de 12,000, il n'est pas étonnant de voir 564 propriétaires qui ne peuvent ou préfèrent ne pas payer leurs taxes. Au reste, conclut l'orateur, si l'Abitibi n'était pas prospère, les colons de la région n'auraient pas acheté 774 des 1700 lots vendus. Nous avons 20 paroisses organisées et une douzaine d'autres en organisation.

Comme M. Authier cite une brochure, M. Blain fait observer que les chiffres de l'auteur accusent un recul sur les dernières années. M. Authier prétend que les gros villages ont perdu un peu de leur population à cause de l'industrie minière qui a le plus souffert de la crise. Au point de vue agricole, conclut l'orateur, l'Abitibi est en progrès. Il suggère cependant que le gouvernement fasse une centaine de milles de route de plus pour compléter un réseau de 500 milles. La route dont fait mention la motion Poulin, passerait dans un territoire forestier, minier et touristique fort avantageux.

Le député de l'Abitibi termine en insistant sur le point de touristique et en disant un mot de la future route transcanadienne. Il souhaite que cette route passe par l'Abitibi. En attendant, il suggère cependant que le gouvernement se mette à l'oeuvre pour la construction d'une voie carrossable.

M. Blain, député de Dorion, succède au député de l'Abitibi. Il rappelle qu'il a déjà soulevé un débat sur cette question. Il se déclare en faveur de l'ouverture de cette route pour centraliser le commerce dans l'Abitibi, et afin de créer de meilleurs débouchés du côté de Québec.

Le député de Dorion se demande ensuite quelles sont les raisons qui poussent les colons à démanteler et à vendre leurs lots. Il met en doute la fertilité du sol abitibien et proteste contre une déclaration du "Soleil": "Ce n'est pas ma faute si le degré de température n'est pas le même que dans les autres centres de notre province, notamment Montréal. L'on peut cependant faire quelque chose pour aider ces colons. Il n'y a pas de doute qu'un meilleur gouvernement est possible et désirable. A date, nous avons beaucoup dépensé pour l'Abitibi, et les résultats n'ont pas été ce que l'on espérait."

M. Blain n'hésite pas à dire que cette région est bien mal desservie; il prétend que le gouvernement aurait dû insister beaucoup pour obtenir d'Ottawa des octrois plus élevés pour la construction de chemins de fer.

M. Laferté clôt le débat: Tôt ou tard, dit-il, le raccordement de cette région avec Montréal devra se faire. Cela permettra à nos inlassables colons de trouver un débouché plus facile vers le Nord.

On s'est étonné que cette question ait été soulevée en Chambre par voie de motion, poursuit le ministre. C'est une procédure fréquemment suivie avant l'introduction d'un bill qui vient plus tard. Si l'on consulte le rapport du missionnaire colonisateur de cette région, on voit que l'industrie du bois est en baisse mais que l'agriculture a fait de grands progrès. Le mouvement s'est accéléré et il y a eu dépression dans les centres industriels seulement.

Plus tard

On a encore parlé dans ce débat, du parc de la Montagne Tremblant, ajoute M. Laferté. Nous y avons songé afin de donner à la métropole ce magnifique territoire mais la chose devra se faire plus tard. Pour le moment, nous sommes convaincus qu'il vaut mieux conserver ce paradis de chasse et de pêche pour la protection du gibier. Quand le temps sera venu, nous nous ferons un plaisir de donner suite à la motion de M. Blain, conclut M. Laferté.

Le Dr Poulin donne la réplique et résume le débat. Il répond à M. Tremblay qui l'a accusé de faire du capital politique: "Il faut remarquer, dit-il, que dès 1927, je proposai la construction de cette route Montréal-Abitibi".

La motion est alors adoptée et la Chambre ajourne à 8 heures et demie.

Un amendement de M. Duplessis

A la reprise de la séance, à 9 heures, M. Mercier, ministre des Terres et Forêts, propose que la Chambre se forme en comité des subsides. Aussitôt M. Maurice Duplessis propose l'amendement que voici:

Que tous les mots après "Que" dans la motion en discussion soient retranchés et remplacés par les suivants:

"... tout en étant prête à voter les subsides nécessaires à Sa Majesté, cette Chambre: a) Regrette que le gouvernement ait toujours négligé d'adopter les mesures nécessaires pour assurer un juste salaire aux ouvriers; b) Déclare inefficace et illusoire l'arrêté adopté par le Conseil exécutif, le 24 avril 1929, et approuvé, le même jour, par Son Honneur le lieutenant-gouverneur, pour donner effet à une résolution de l'Assemblée législative, en date du 14 avril 1908, relativement aux salaires des ouvriers;

c) Invite le gouvernement de cette province à adopter des mesures appropriées et efficaces pour assurer un juste salaire aux ouvriers employés à l'exécution des travaux publics de cette province et à remplir, sans plus de délai, la promesse faite dans le discours du trône du 3 mars 1908, de demander aux deux Chambres "de voter une loi assurant un salaire convenable aux ouvriers qui exécutent des travaux publics ou des travaux subventionnés par l'Etat".

Aussitôt les ministériels manifestent une vive inquiétude.

La question des justes salaires

Pour bien montrer de quelle sorte de sollicitude le gouvernement fait preuve envers les ouvriers, continue M. Duplessis, l'attention de la Chambre sur l'arrêté, qui définit les salaires de 1929, lorsque le gouvernement, à l'instigation du ministre du travail d'alors (M. Galipeault), adoptait un décret ministériel dans le but apparent, mais non évident comme on le verra, d'établir une loi des salaires raisonnables.

Pour montrer comment le gouvernement s'occupe des ouvriers je ferai constater dès le début l'impéritie et l'incurie extraordinaires qui ont présidé à la rédaction de cet arrêté ministériel. M. Duplessis lit alors le préambule:

"Justes salaires dans les contrats du gouvernement provincial.

Copie du rapport d'un comité de l'honorable conseil exécutif en date (Suite à la 2ème page)

Hâtez-vous!

Hâtez-vous!

Hâtez-vous! Hâtez-vous! C'est le conseil qu'il nous faut inlassablement répéter à ceux de nos amis qui veulent faire le voyage de la Louisiane.

Le nombre des voyageurs est formellement limité, le nombre des places de divers types l'est pareillement.

Double motif de se presser: pour être sûr de sa place d'abord; pour être assuré ensuite d'une place à son goût.

On sait que toutes les combinaisons possibles, ou à peu près, ont été prévues par nos organisateurs: on part d'où l'on veut, on revient comme l'on veut, on peut ajouter à sa guise au principal itinéraire. Un dépliant explicatif qu'on se procure sur simple demande à notre Service des Voyages, 430 rue Notre-Dame est, Montréal (Tel. HARBOUR 1241) donne là-dessus les détails nécessaires. Le Service des Voyages est toujours prêt à traiter les doutes, à préparer de nouveaux itinéraires.

ENTRE:

de cette ligne se rendront au pont par la rue Notre-Dame et au lieu de suivre les rues Wellington.

ANTARIO:

la rue Wellington, entre la rue Wellington sera assurée du service de la Ligne No. 1 au carré Victoria par la rue Wellington, jusqu'au pont

Demain: JEUDI, 5 mars 1931

Saint Théophile, évêque et confesseur

Lever du soleil, 6 h. 35.

Coucher du soleil, 5 h. 52.

Lever de la lune, 7 h. 31.

Coucher de la lune, 7 h. 14.

Pleine lune, le 4, à 3 h. 42 m. du matin.

Dernier quart, le 11, à 6 h. 21 m. du matin.

Nouvelle lune, le 19, à 2 h. 57 m. du matin.

Premier quart, le 27, à 6 h. 10 m. du matin.

LE DEVOIR

Le DEVOIR est membre de la "Canadian Press", de l'"A. B. C." et de la "C. D. N. A."

PLUTOT BEAU

MAXIMUM ET MINIMUM

Aujourd'hui maximum 48.

Minimum aujourd'hui 20.

Même date l'an dernier — 3.

BAROMETRE

10 heures a.m. 29.53. 11 heures a.m. 29.51.

Midi: 29.50.

Chiffres fournis par la Maison M.-R. de Meis, 1610 St-Denis, Montréal.

Gandhi et Irwin signent une trêve

Le chef nationaliste indien et le vice-roi ont terminé leurs négociations vers 10 h. 30 et ont apposé leurs signatures au document à midi — Cessation de la campagne de désobéissance civile — Coopération nationaliste à la conférence sur le statut de Dominion de l'Inde

Nouvelle-Delhi, Inde, 4. (S.P.A.) — Le chef nationaliste Gandhi et le vice-roi lord Irwin ont signé, à midi, une trêve qui arrête la campagne de désobéissance civile et assure la coopération nationaliste à la conférence pour la préparation du statut de Dominion de l'Inde. Le vice-roi et le chef nationaliste ont terminé la négociation de la trêve vers dix heures et demie. Gandhi s'est alors rendu à l'ancienne Delhi, pour communiquer au comité d'action du congrès panindien les termes de la trêve. Le comité d'action a approuvé ces termes à l'unanimité, de sorte que Gandhi est revenu à Nouvelle-Delhi, pour signer, muni de toute l'autorité nécessaire.

En retour de la cessation de la campagne de désobéissance civile, que les nationalistes ont inaugurée il y a un an, pour procurer l'indépendance à leur pays, Gandhi obtient du vice-roi l'annulation de tous les prisonniers politiques qui ne sont pas accusés d'actes de violence, le droit pour les populations des littoraux d'extraire leur propre sel et un règlement pour la remise des biens confisqués pour refus de payer les impôts.

Les nationalistes consentent à abandonner leurs demandes d'une enquête officielle sur les excès qu'ils reprochent à la police d'avoir commis au cours de la répression des démonstrations nationalistes. Quant au gret pour le boycottage, il sera effectué conformément aux lois indiennes qui, comme celles des autres pays, permettent à tout citoyen de détourner autrui, par des moyens paisibles, de l'achat de boissons enivrantes, de stupéfiants et de marchandises étrangères, et non nécessairement contre les marchands britanniques, et il aura pour objet la promotion de l'industrie indienne.

Toutes les mesures extraordinaires, les lois et les ordonnances promulguées spécialement au sujet de la campagne de désobéissance civile, seront abrogées.

CARACTERE PROVISOIRE

Jusqu'à un certain point, la trêve a un caractère provisoire. Elle assure la participation des nationalistes à la seconde conférence en table ronde, mais Gandhi a fait observer que si la Grande-Bretagne n'accorde pas à l'Inde l'autonomie en matière de finances et d'armée, les nationalistes recommenceront leur agitation pour séparer leur pays de l'Empire.

On sait que le premier ministre Macdonald offre à l'Inde le statut de Dominion avec garanties, et qu'il entend réserver à la Grande-Bretagne la surveillance des finances et de l'armée indiennes.

La préparation du statut du Dominion de l'Inde est confiée à la seconde conférence en table ronde. C'est pour négocier la participation nationaliste à cette conférence, que les autorités ont libéré

La pension de M. Crépeau

LE COMITE DES BILLS PRIVES AUTORISE LE CONSEIL MUNICIPAL DE MONTRÉAL A VOTER UNE PENSION A L'ANCIEN DIRECTEUR DES SERVICES MUNICIPAUX

Québec, 4 (D.N.C.) — Le comité des bills privés a adopté ce matin un bill présenté par M. Jules Crépeau, ancien directeur des Services municipaux de Montréal, pour autoriser le conseil municipal de Montréal à lui voter une pension en vertu de l'article 477 de la Charte.

On se souvient que lorsque le bill est venu pour la première fois devant le comité, le premier ministre s'y est carrément opposé en disant que c'était au conseil municipal à demander la permission. Et le bill avait été ajourné, sous l'entente qu'il pourrait être greffé dans le bill de Montréal. Ce dernier n'est pas venu et le bill de M. Crépeau a été amené de nouveau, mais sous une forme nouvelle.

M. Crépeau, dans son premier bill, demandait à la Législature d'ordonner à la Cité de Montréal de lui payer une pension de \$7,500.

Dans le nouveau bill, M. Crépeau demande simplement à la Législature d'autoriser le conseil municipal de Montréal à lui voter une pension. Ce qui signifie que la chose devra être décidée par le conseil municipal et que M. Crépeau ne recevra sa pension que si le conseil la vote.

Dans son nouveau bill, M. Crépeau dit qu'il a été 42 ans à l'emploi de la Cité de Montréal, et qu'au mois de septembre 1930 Son Honneur le maire lui a représenté que la majorité des échevins de la Cité voulait que M. Crépeau résigne et que cette majorité des échevins consentait à ne pas s'opposer à ce qu'une pension lui soit votée en vertu de l'article 477 de la Charte.

Le 23 septembre, M. Jules Crépeau a écrit une lettre au maire de Montréal offrant sa démission comme directeur des services, si tel était le désir du conseil, sous les conditions sus-mentionnées.

Le bill relate aussi l'assemblée du conseil municipal, le 29 septembre et comment la démission a été acceptée.

M. Crépeau prétend que ces faits constituent un contrat entre la ville et lui-même, mais que la Cité n'a pas le droit d'accorder la pension en question. Il demande donc d'accorder à la Cité de Montréal le pouvoir de voter la pension.

Chemins de colonisation

Québec, 4 — M. H. Laferté, ministre de la colonisation, a répondu à une interpellation de M. Aimé Guertin, député de Hull, que l'on compte actuellement dans la province 1,641.42 milles de chemins de colonisation de première classe, mais que depuis l'organisation du Département de la Voie, ce dernier s'occupe des chemins pour la construction desquels il y a une contribution locale ou municipale, le département de la colonisation se chargeant des chemins de première classe dans les régions de colonisation; que l'on compte 24.77 milles de chemins de première classe dans Hull, 18.22 milles dans Pontiac, et 12.88 milles dans Pénitencier.

Au marché St-Jacques

Le comité exécutif a reçu ce matin les locataires d'états du marché Saint-Jacques. Ils venaient demander une indemnité parce qu'ils ne pourront pas faire leur commerce pendant l'exécution des travaux d'agrandissement de ce marché.

Le tonnage de la France et de l'Italie

Rome, 4 (S.P.A.) — On apprend de bonne source aujourd'hui que l'entente navale que viennent de conclure la France, l'Italie et la Grande-Bretagne accorde à la France un tonnage global de 670,000 tonnes, à l'Italie, un de 441,000. Déduction faite du tonnage vieillissant de deux pays, la France a sur l'Italie une supériorité de 150,000 tonnes. On fait observer, à Rome, que l'accord provisoire, l'Italie ne se trouve pas avoir sacrifié sa réclamation de parité.

Il paraît aussi qu'en vertu de l'entente, jusqu'à la fin de 1931, aucune nouvelle unité ne sera mise en construction. La France et l'Italie ont le droit de construire avant 1936 chacune deux croiseurs cuirassés de 23,000 tonnes l'unité. De la fin de 1931 à 1936, année où expire l'entente, les deux pays ne pourront construire des croiseurs légers et des contre-torpilleurs que pour remplacer des unités devenues inutilisables.

Les postes du C.N. irradieront les discours du Prince de Galles

L'allocation que le prince de Galles prononcera le 14 mars à l'occasion de l'inauguration de l'exposition de Buenos-Ayres, sera radiodiffusée à 1 h. samedi le 14 mars par les postes du C. N. à travers le Canada, par l'entremise de la compagnie Marconi.

Prévisions atmosphériques

Toronto, 4 (S.P.A.) — Dans les bassins de l'Ontario et du haut St-Laurent aujourd'hui il neigera à certains endroits, demain il fera plutôt beau.

Le gérant identifie Vialonga

Les détectives Laroche, Bourdon, Gursky et Poirier, de l'escouade des vols à main armée, ont opéré cet avant-midi, vers dix heures, l'arrestation d'un Italien de Brooklyn, N.-Y., sous l'accusation d'avoir commis le vol d'hier, à la succursale de la "Banque de Montréal", avenue Mont-Royal.

John Vialonga, 28 ans, a été identifié d'une façon certaine par le gérant de la succursale, M. Gravel, et par un commis, M. Sauvé. Les détectives qui ont arrêté Vialonga dans une maison de la rue Metcalfe, font des recherches à cet endroit pour tenter de retrouver le revolver qui a servi au vol.

Le procès Nogaret

LE TEMOIGNAGE DE GODOIN

Antonio Godoin, un employé à l'Académie Roussin, a été le principal témoin cet avant-midi au procès que subit Albert Nogaret pour le meurtre de la diette Simonne Caron, à la Pointe-aux-Trembles.

Godoin a failli pendant 11 heures 30 et le président du tribunal a ajourné la cour afin de lui permettre de se reposer. Vers midi, le témoin est revenu, mais M. Godoin ne lui avait pas posé trois questions qu'il s'évanouissait de nouveau. Transporté dans l'antichambre, il s'est remis; mais la Cour s'est ajournée à deux heures cet après-midi.

Tout témoignage rendu par Godoin, dit-on, s'est très bien rapporté à ce fait et gestes pendant la journée du 10 juillet, où il disparut de la Pointe-aux-Trembles, il est allé dans la cave vers deux heures de l'après-midi, et, en remontant avec un sac de patates, il s'est démis le poignet. Il est allé se faire traiter par le frère infirmier, puis s'est rendu dans sa chambre. Il ne s'est pas levé, une fois, pendant la nuit. Godoin déclare avoir entendu parler de la disparition de la victime une couple de jours après son accident.

En causant avec les autres employés de l'institution qu'il a appris cela, il a vu avoir décapé tous les comptes rendus, ou la plupart, parus dans un journal de l'après-midi concernant la disparition de la fillette. Il les a gardés dans un bureau de sa chambre jusqu'à sa tentative d'empoisonnement. Il montrait cela à ses parents, ag-ii dit. Il a raconté avoir mis un drap dans sa chambre pour empêcher les autres employés de passer par-dessus un mur de séparation qui n'allait pas jusqu'au plafond et de pénétrer ainsi chez lui. On lui avait dérobé certains articles et il ne voulait pas qu'on pénétrât dans sa chambre pendant qu'il n'était pas là. Godoin a quitté l'institution à peu près une semaine après la disparition de la fillette Caron et il est revenu reprendre son travail quelque temps avant la découverte du cadavre. Il n'est pas retourné à l'institution entretemps. Lorsque M. Lucien Gendron lui a demandé combien de jours après le meurtre de la fillette Caron il avait quitté l'institution, il n'a pu répondre; il s'est évanoui. Comme il était midi, le juge Wilson a levé la séance jusqu'à deux heures cet après-midi.

Godoin a déclaré au tribunal, hier après-midi, qu'il tenta de s'empoisonner sur les conseils de l'infirmier qui lui aurait même offert du poison. Il a cependant préféré acheter lui-même de l'iodé et il absorba une pleine bouteille. Pendant une semaine il a été entre la vie et la mort à l'hôpital où on l'avait transporté. Le témoin a déclaré avoir vu l'accusé Nogaret transporter un sac semblable à celui contenant le cadavre de la petite Simonne Caron, quelques jours avant la découverte du meurtre.

Un nommé Donaldson, employé également à l'Académie Roussin, aurait fait des menaces au témoin, lui disant qu'il ferait mieux de taire ce qu'il avait vu.

Godoin s'est évanoui par trois fois en rendant son témoignage. On l'a confié au Dr Wilfrid Derome, médecin légiste.

Le frère Lambert, qui a trouvé le sac dans la cave, a raconté comment il fit la découverte en travaillant à construire un mur de séparation. Il aida le frère Ferdinand à transporter le sac dans le jardin. Tous deux sont allés avertir le directeur; celui-ci prit le chef Cyr, de la Pointe-aux-Trembles.

Le procès Sweezy

M. R.-L. Calder, qui représente la Transportation and Power Co., qui poursuit actuellement R.O. Sweezy et al., a présenté ce matin une motion en Cour d'Appel afin d'obtenir la permission d'en appeler d'un jugement du juge Green-shields. Le juge Patterson avait commencé à entendre la cause, mais le juge en chef Green-shields avait ensuite assigné le juge Boyer pour entendre cette cause. Le juge Hall, de la Cour d'Appel, a rejeté la motion.

Décès de M. J.-E. Dorvaux

L'ANCIEN SUPERIEUR DU GRAND SEMINAIRE EST MORT A L'AGE DE 72 ANS

Les Messieurs de Saint-Sulpice viennent d'être plongés dans le deuil par la mort de M. Jean-Etienne Dorvaux, P. S., professeur de théologie pendant de longues années, au Grand Séminaire, puis supérieur de cette maison, et depuis 1928, retiré au Séminaire de Saint-Sulpice, de la rue Notre-Dame, et agissant comme aumônier des Petites Soeurs de St-Joseph.

M. Dorvaux est décédé hier soir, à l'Hôtel-Dieu, à 6 heures 15, à l'âge de 72 ans.

Le défunt était né à Boulay, dans la Lorraine, le 16 juillet 1859 et avait été ordonné prêtre le 15 juillet 1883. En 1896 il arrivait au Canada et devenait professeur de théologie et de droit canonique au Grand Séminaire. Il enseigna pendant 28 ans et contribua à former un nombre considérable de prêtres canadiens et américains. En 1924, il était nommé supérieur du Grand Séminaire et le demeura quatre années, pour devenir ensuite aumônier des Petites Soeurs de Saint-Joseph qui s'occupent des maisons sulpiciennes en même temps que d'autres maisons religieuses ou presbytères.

M. Dorvaux a vécu toute sa vie dans les séminaires et il s'est toujours fait remarquer par sa grande vertu, son goût de la vie cachée, de la régularité, de la discipline. Son corps est actuellement exposé dans la chapelle mortuaire de l'hôpital. Il sera transporté demain soir, à 7 heures, à l'église Notre-Dame, où les Messieurs de Saint-Sulpice du séminaire réciteront l'Office des Morts. Vendredi matin, les funérailles auront lieu à Notre-Dame même, et tous les prêtres de Saint-Sulpice de Montréal, les élèves du grand séminaire, du séminaire de philosophie, du petit séminaire, de l'Externat Grasset et autres maisons, assisteront aux funérailles. L'inhumation aura lieu dans la crypte du grand séminaire.

On connaissait à M. Dorvaux deux frères: l'un qui était Sulpicien à Metz et qui est décédé il y a quelques années, et un autre qui est actuellement curé d'une paroisse de la Lorraine.

La session de Québec

(Suite de la 2ème page)

chaperonnés par des étrangers. C'est tout de même mieux qu'autrefois, alors que seuls les étrangers avaient charge d'inspecter nos forêts.

M. Duplessis annonce en souriant à M. Mercier que ce ne sont là que des remarques préliminaires. Il déplore la ruine de notre domaine forestier dans une trentaine d'années. Trente ans, c'est beaucoup dans la vie d'un homme, c'est trop pour un gouvernement, mais c'est peu dans la vie d'un peuple. Le gouvernement devra s'attacher à garder ce qui nous reste de forêts, tâcher de réparer un peu du mal qui a fait et empêcher s'il le peut le désastre qui s'annonce.

M. Mercier répond que le premier ministre a déjà répondu à l'accusation des menaces contre l'International.

On vote le crédit en première lecture et la chambre s'ajourne à cet après-midi.

Alexis GAGNON

On demande un parc

Le comité exécutif a reçu ce matin une délégation de l'Association des propriétaires de Notre-Dame des Victoires; cette délégation a demandé l'achat d'un million de pieds carrés de terrain dans le quartier Mercier pour un parc. Le comité a promis d'étudier la question. Parmi les délégués on remarquait MM. A. Lamontagne, G. Girardin, H. Provost, B. Dufour, J.-P. Thériault, J. Ruel, J. Bonneau, A. Trudel, H. Lambert, F. O'Rourke, Dr J.-A. Pilon, T.-E. Grenier, A. Lepage, J. Poirier.

Le tunnel de la rue Briand

On achève la préparation des plans pour le tunnel sous le canal Lachine, à la rue Briand; ils seront envoyés à la Compagnie des Tramways vers la fin de la semaine. Dès que la compagnie aura approuvé les plans le comité exécutif accordera le contrat afin de pousser les travaux le plus possible.

On ne sait pas quelle réception la compagnie fera à ces plans, car elle a tenu jusqu'à son projet de tunnel de la rue Septembre à la rue de l'Eglise.

Le texte de l'accord naval

Paris, 4. (S. P. A.) — La publication du texte de l'accord naval entre la France, la Grande-Bretagne et l'Italie, a été remise à demain ou vendredi; le texte devait être connu aujourd'hui. Dans l'Echo de Paris, organe nationaliste, Pertinax écrit qu'après les erreurs commises à Washington en 1921-22, la liquidation actuelle avec l'Italie sauve à peu près tout ce qu'il était possible de sauver.

Les ouvriers de LaFontaine

M. Savignac a promis au Club Ouvrier LaFontaine de faire une enquête au sujet des ouvriers des autres quartiers qui vont travailler dans LaFontaine.

Les autobus sur le nouveau pont

LES AUTORITES MUNICIPALES PERMETTENT AU TRAMWAY DE FAIRE CIRCULER SES AUTOBUS SUR LE PONT JACQUES-CARTIER A CONDITION QUE LA COMMISSION DU PORT PERMETTE AU C.N. D'INSTALLER SES RAILS AU BORD DU FLEUVE

Le comité exécutif a remis aux journalistes ce matin le communiqué suivant:

"Les autorités municipales, après avoir discuté la question et avec les représentants de la Commission du port et avec ceux de la Commission et de la Compagnie des Tramways, en sont venues à la conclusion d'accorder à la Cie des Tramways le privilège de passer avec ses autobus sur le pont du port de Montréal, ce privilège, néanmoins, étant sujet à l'acceptation par la Commission du port du projet déjà soumis et de la requête présentée par la Cité de Montréal à l'effet qu'il soit permis aux Chemins de fer Nationaux d'établir leurs rails sur le pont de Montréal, et, en vue de faire disparaître la voie de ceinture du nord."

"Les autorités municipales sont entièrement bien disposées à l'égard de la Commission du port, elles veulent cependant que les autorités de la Commission donnent elles aussi des preuves de leur bonne volonté. Donc, dans le cas où l'on n'accorderait pas aux Chemins de fer Nationaux le droit de passer sur le pont de Montréal, la Cité se verra dans l'obligation de révoquer ce privilège qu'elle octroie à la Cie des Tramways, lequel d'ailleurs n'est que temporaire et auquel, si les circonstances l'exigent, il sera mis fin dans deux ou trois mois."

"Ce nouveau service commencera dès que la compagnie aura reçu les autobus nécessaires."

Le sac de l'imprimerie "Le Nord"

Les détectives Poulin et Dupuis ont opéré l'arrestation de trois jeunes gens, Carl O'Neil, Lloyd Fernel et Lucien Magnan, qu'ils accusent d'avoir pénétré par effraction à l'imprimerie Le Nord, à L'Isle, et d'y avoir causé des dommages évalués à plus de mille dollars.

Les détectives, qui surveillaient les trois individus depuis hier midi, ont opéré leur arrestation hier soir, vers neuf heures. L'un d'eux, Magnan, s'était barricadé dans son hangar et les officiers de police ont dû enfoncer trois portes avant de l'appréhender.

D'après la police, les trois inculpés auraient fait des aveux complets. Ils auraient déclaré qu'ils s'étaient introduits dans l'imprimerie avec l'intention de briser le coffret de sûreté dans l'espoir d'y trouver de l'argent, mais qu'après avoir travaillé pendant quatre heures sans succès, ils se seraient livrés à des actes de vandalisme par vengeance.

La mise au point de l'échevin Legault

M. l'échevin Legault nous a demandé de corriger une information erronée parue dans le Canada de ce matin. Le Canada disait:

"Le comité exécutif a refusé aux électeurs de l'échevin Legault, d'Ahuntsic, d'élargir le boulevard Saint-Laurent dans sa partie nord. On demandait que cette artère soit de 112 pieds de largeur. Il n'en serait rien, par suite d'une décision de l'exécutif qui se retranche derrière la commission technique en l'occurrence."

Cela n'est pas juste pour moi, a déclaré M. Legault, ni pour le comité exécutif, ni pour personne. En réalité, il n'a pas été question d'élargir la rue Saint-Laurent dans Ahuntsic, mais dans Villavay. M. Chabonneau avait demandé cet élargissement, la question fut soumise à la commission technique qui a désapprouvé le projet.

M. Legault a ajouté au sujet de la résolution du comité des citoyens d'Ahuntsic, lundi soir, demandant une double voie rue Saint-Laurent, de De Castelnau à Kelly, qu'il ne serait pas nécessaire d'élargir la rue Saint-Laurent pour y installer cette double voie, car la rue Saint-Laurent a 70 pieds de largeur de De Castelnau à Grémazie, et 80 pieds de Grémazie à Kelly.

La loi des accidents du travail

Québec, 4 (D.N.C.) — Le comité des bills publiés a commencé l'étude de la nouvelle loi des accidents du travail ce matin.

La discussion a été très paisible. Dès le début, le comité a amendé sans discussion la section 2 de l'article 3, qui porte que l'accident qui souffre d'incapacité plus de 7 jours ne commence à être payé que le huitième jour alors qu'en Ontario, le paiement est rétroactif.

L'article est amendé pour lui donner le même effet qu'en Ontario. Les sections 3 et 4 de l'article 6 sont biffées.

MM. Labelle et J.-C. D'Auteuil, représentants des compagnies d'assurances, ont déclaré au comité que les compagnies n'ont aucune objection aux modifications à apporter aux indemnités, mais qu'elles sont opposées au principe de la loi au point de vue de l'assurance collective d'état.

Le débat est ajourné à 11 heures demain matin.

Boston, Mass., 4. (S.P.C.) — La plus forte marée qu'on ait enregistrée depuis vingt-deux ans a causé des inondations aujourd'hui sur plusieurs points de la côte de la Nouvelle-Angleterre.

Le Bréviaire Médical

Une erreur de prix

Par suite d'une erreur de transcription le BREVIAIRE MEDICAL A L'USAGE DES MISSIONNAIRES ET DES COLONIAUX publié sous la direction du professeur L. Thilliez, doyen, avec la collaboration de Messieurs les professeurs de la Faculté de Médecine de Lille a été annoncé à \$5.00 franco au lieu de \$4.00.

Nous avons déjà reçu plusieurs commandes pour lesquelles nous ferons un remboursement d'un dollar.

Comme on le sait, cet ouvrage nous a été recommandé par le célèbre écrivain des Oblats de Marie Immaculée, le R. P. Duchaussois, lui-même diplômé de l'Ecole de Médecine de Lille et l'un des élèves préférés du R. P. Loiselet, S.J., qui a pris une part très active à la publication du BREVIAIRE MEDICAL. Au cours de sa récente randonnée dans les régions arctiques l'auteur des "Glaces Polaires" a trouvé très utile ce traité de médecine qu'il avait apporté avec lui et qui, dit-il, devrait être entre les mains de tous les missionnaires de l'un ou l'autre sexe. Les soins donnés aux populations indiennes, sous toutes les latitudes, sont l'un des meilleurs moyens d'attirer leur confiance.

On aurait tort de croire, cependant, à cause de son titre, que ce traité ne puisse rendre service qu'aux missionnaires et aux colons; il trouvera sa place dans tous les foyers où par souci de l'hygiène on veut se tenir au courant du mouvement médical.

Un volume in 8 raisin de 752 pages avec 260 figures et 4 planches hors texte en couleurs.

Le BREVIAIRE MEDICAL n'est pas un abrégé, un résumé, mais un compendium de toutes les notions médicales indispensables. Reliure pleine toile. Au comptant et par la poste \$4.00.

SERVICE DE LIBRAIRIE DU DEVOIR, 430 Notre-Dame Est, Montréal.

M. Anderson et les céréales canadiennes

Regina, 4 (S.P.C.) — Le premier ministre de la Saskatchewan, M. Anderson, a annoncé que le gouvernement fédéral chargera une commission royale de faire une enquête sur les opérations au sujet de la vente des céréales canadiennes. M. Anderson a expliqué que les préliminaires de l'enquête ont été réglés au cours de la conférence que le ministre fédéral de l'Agriculture, M. Robert Weir, et les ministres d'Agriculture des provinces des prairies ont tenu à Winnipeg. Il a laissé entendre que l'enquête ne commencera pas avant un mois. Il a ajouté que la commission se composera de trois membres, dont un représentant des producteurs de céréales et un représentant des négociants de céréales.

Démission du cabinet letton

Riga, Lettonie, 4 (S.P.A.) — Désorganisé par de profondes divergences entre ses membres au sujet du programme économique du gouvernement, le cabinet Engals a démissionné, devant la menace d'une motion de non-confiance des sociaux-démocrates.

Commissaire du recensement

Ottawa, 4 (S. P. C.) — M. Maurice Pepin, de Warwick, est nommé commissaire du recensement dans Drummond-Arthabaska.

Mort de M. F. W. Cowan

Ottawa, 4 (S.P.C.) — M. Frank W. Cowan, chef du service préventif du revenu national depuis 1927, est décédé, à l'âge de 46 ans.

Aux funérailles de M. Paiement

S. G. Mgr A.-E. Deschamps, évêque auxiliaire du diocèse de Montréal, a assisté ce matin aux funérailles de M. Venant Paiement, père de M. l'abbé J.-A. Paiement, curé de Ste-Gunégonde. Les funérailles ont eu lieu en cette dernière paroisse.

Dans Hull et Gatineau

Ottawa, 4 (S. P. C.) — D'après l'Ottawa Citizen, les principaux libéraux de la capitale ont appris que la Législature de Québec sera dissoute immédiatement après Pâques.

Aux élections qui suivront la dissolution de la législature québécoise, Hull formera une circonscription et le reste de la circonscription actuelle de ce nom en formera une autre, sous le nom de Gatineau. Le député provincial actuel de Hull, M. Aimé Guertin, a l'intention de poser sa candidature. Les libéraux lui choisissent un adversaire entre le notaire Bertrand, MM. Wilfrid Monette, A.-R. Farley, Alexis Caron et le maire Lambert.

Le candidat conservateur de la Gatineau sera M. Jules Patry, de Bouchette. On mentionne comme candidats libéraux possibles MM. A.-A. Legault, de Maniwaki, J.-J.-B. Marleau, de Gravelfield, et Tom Foley, d'Aylmer Road.

L'affaire de la banque Oustric

Rome, 4 (S. P. A.) — Le financier Ricardo Gualino refuse de témoigner à l'enquête des autorités françaises sur l'affaire de la banque Oustric, à laquelle il a été mêlé. Les autorités italiennes sont prêtes à coopérer avec le gouvernement français, mais il ne paraît pas y avoir moyen de le contraindre.

LA RADIO

Les meilleurs programmes de mercredi

POSTES EXTERIEURES WEAF

4 h. p.m. LE TRIO MORGAN, Marguerite, pianiste, Frances, violoniste, Virginia, harpiste.

6 h. 05. ORCHESTRE NOIR ET OR, sous la direction de Ludwig Laurier. — Programme: Country cardens, de Grainger. Ouverture, de "Yelva", de Reissiger. Le Pas de l'Écharpe, de Chaminade. Orléans, d'Elie. Prélude religieux, de Lang. Whims, de Schumann. You and you, de Strauss. Rhapsodie slave, de Fiedler.

8 h. 30 p.m. CONCERT MOBIL-OIL, sous la direction de Nathaniel Shilkret. — Programme: Extraits de Princess Flavia, de Romberg, solo de soprano par Evelyn Herbert. Sérénade espagnole, de Chaminade. Kreischer, par l'orchestre. Chant d'amour indien, de "Rose-Marie", de Friml, solo par Evelyn Herbert. Voix du printemps, de Strauss, par l'orchestre, et autres pièces choisies.

9 h. p.m. PROGRAMME HALSEY STUART. — Causerie sur "L'Impôt sur le revenu", et concert par l'orchestre symphonique, comprenant: Marche triomphale, de Verdi. Extraits de "Day in Venice", de Nevin. Tarantelle, de Bohm. Hands across the sea, de Sousa et Les Patineurs, de Waldteufel.

9 h. 30 p.m. L'HEURE PALM-OLIVE. — Olive Palmer, soprano; Elizabeth Lennox, contralto; Paul Oliver, ténor; Lewis James et James Melton, ténors; Elliott Shaw, baryton et Wilfred Glenn, basse; orchestre sous la direction de Gustave Haenschen.

10 h. 30 p.m. HEURE COCA-COLA. — Orchestre sous la direction de Leonard Joy.

7 h. 15 p.m. RECITAL JOE WHITE. — Le ténor a choisi un programme de chansons à l'honneur du foyer et de la maison. Romanza, de Granados, par un trio instrumental.

8 h. 30. LES CROISIERES MUSICALES du Pacifique Canadien. (Elles seront irradiées le mercredi soir au lieu du dimanche après-midi). Direction d'Alfred Heather.

11 h. p.m. L'HEURE DU COUCHER, Slumber hour, sous la direction de Ludwig Laurier. — Programme: Ouverture d'"Orphée aux enfers", d'Offenbach. Menuet de Manon, de Massenet. Rejre Kati, de Czardas, de Hubay. Marche de Perse, de Kétebely. Sérénade, de Tarenghi. Pavane, de Ravel. Pluie d'or, de Waldteufel. Voice of love, de Schumann. Smile of Columbia, de Drigo. Forget me not, de Macbeth.

Les Croisières Musicales

Le concert des Croisières musicales du Pacifique Canadien qui, d'habitude se donnait le dimanche après-midi, de 4 h. 15 à 4 h. 45, sera radiodiffusé ce soir, de 8 h. 30 à 9 h. par une chaîne de postes canadiens, reliés par les télégraphes du Pacifique Canadien et un groupe de postes américains appartenant au réseau de la National Broadcasting Co. Ce soir, les artistes des Croisières musicales seront à l'honneur et exécuteront des œuvres des grands compositeurs viennois et autrichiens.

Le programme suivant sera exécuté: Une valse de Strauss intitulée "Histoire des bois de Vienne"; "Love is Like a cigarette", de Victor Herbert; "Le Rêve de Valse", par Oscar Strauss; "Old Reigen", de Fritz Kreisler; "Bruderlein Feiz", de Leo Fall; "Du bist die ruh", de Franz Schubert; "Nichts", de Richard Strauss; "Le ruban", de Mozart; et autres.

A l'avenir, les artistes reviendront au microphone tous les mercredis soirs à la même heure.

CHOIX DE CONCERTS

Postes extérieurs

WEAF

6.00 p.m. — ORCHESTRE NOIR ET OR sous la direction de Ludwig Laurier.

7.00 p. m. — PROGRAMME D'HYMNES sous la direction de A. B. Hunt. Artistes au programme: Muriel Savage, soprano; Helen Janke, contralto; Richard Maxwell, ténor; et Arthur B. Hunt, baryton. George Vauze accompagnera.

9.00 p.m. — ARGO BIRTHDAY PARTY. Commémoration de Sam Houston, figure pittoresque de l'histoire américaine. Les victoires de Santa Anna et de San Jacinto en 1836 furent gagnées sous le commandement de Houston. Artistes au programme musical: Rachel Morton, soprano; Harold Hansen, ténor; John Moncrieff, basse, et les "Rondoliers".

8.00 p.m. — L'HEURE FLEISH-MANN. Rudy Vallée et son orchestre.

9.30 p.m. — DEMI-HEURE JACK FROST, sous la direction d'Eugène Ormandy. Solos de ténor par Oliver Smith; solo de harpe, par Steffy Goldner.

WJZ

12.30 p.m. — Causerie par le Dr G. P. Galpin, sociologue du département de l'agriculture des États-Unis, sur le mouvement de la population au cours de la dépression industrielle qui sévit.

4.00 p.m. — Les décorations intérieures. Causerie irradiée de Chicago.

8.30 p.m. — ORCHESTRE SALADA, sous la direction de Nathaniel Shilkret. Soliste, James Melton, ténor.

9.00 p.m. — PROGRAMME BLACKSTONE, sous la direction de Jack Shilkret. Solistes: Frank Crumit et Julia Sanderson.

9.30 p.m. — PROGRAMME MAXWELL HOUSE. Orchestre sous la direction de Don Voorhees.

10.00 p.m. — LES ECHOS D'OPERA, sous la direction de Harold Sanford. Programme: Introduction à l'acte II de "Konigsinder" de Humperdinck, par l'orchestre; Adieu Forêts, de "Jeanne d'Arc", de Tschakovsky, solo de contralto, par Elsie Baker; Ah! Fuyez,

PROGRAMMES DE MERCREDI

Postes locaux

CFCF

3.00 Programme Ross Hall.

4.00 Canadiana Electrical Supplies.

5.00 Hartney.

5.55 Pronostics de la température.

Résumé du programme. Heure de la crêpe.

6.00 Cotes de fermeture à la Bourse.

7.00 Amos 'n Andy, NBC.

7.15 Joe White, ténor, NBC.

7.30 Programme Grenier.

8.00 L'orchestre de concert de l'Hotel Mont-Royal.

9.15 Quatuor parisien de violon.

10.00 Les Vagabonds russes.

10.45 Poèmes, NBC.

11.00 Studio.

11.15 Orchestre St-Régis.

11.30 Résultats des joutes de hockey. L'heure, Fermeture.

3.45 Clôture de la Bourse. L'heure exacte.

4.00 Disques Victor.

5.00 Orchestre de danse de Jack Denny.

5.30 Causerie de M. J. Massé.

5.45 Causerie de M. J. Massé.

6.00 Nouvelles, Bourse et sommaire des programmes de la soirée.

6.15 Annonce plus tard.

6.30 Hawking Shops Ltd.

7.00 Causerie de M. Leo Cox, sous les auspices de l'Association des auteurs.

7.15 Orchestre de concert du Ritz-Carlton.

7.30 Les musiciens Vian.

8.00 Programme "Bachelor's Clig".

8.30 Croisières musicales du C. P.

9.00 Récital d'orgue, (disques).

9.30 L'orchestre "Lasalle Coke".

10.00 Revue du McGill.

10.30 Concert de la chaîne Columbia.

11.00 Résultats des parties de hockey de la ligue "Railway Telephone".

11.00 Orchestre de danse.

PROGRAMMES DE JEUDI

Postes locaux

CFCF

10.00 Studio.

11.00 Blue Streaks (N.B.C.).

11.15 Sweet and low, (N.B.C.).

12.00 Sur les ailes de la chanson, (N.B.C.).

1.00 Cotes de la Bourse.

1.15 Déjeuner musical Pennsylvania (N.B.C.).

2.00 Matinée musicale Layton.

2.45 Sisters of the Skillet (N.B.C.).

3.00 Programme de la salle Ross.

4.00 Canadian Electric.

4.55 Musique Hartney's Eventide.

5.00 Température, programme et nouvelles.

6.00 Heure du crépuscule.

6.45 Cote de la fermeture de la Bourse.

7.00 Amos 'n Andy (N.B.C.).

7.15 Studio.

7.30 Phil Cook, The Quaker Man (N.B.C.).

7.45 Irradiation du poste CKNC, Toronto.

8.00 Les Boosters Buckingham, (CKGW).

8.30 Récital d'orgue.

9.00 Studio.

9.15 Description de la partie de hockey.

10.00 Studio.

11.00 L'heure du coucher, (N.B.C.).

11.30 Résultats du hockey.

CKAC

8.00 L'heure du déjeuner.

10.30 Ouverture de la Bourse.

10.45 Causerie française sur le menu quotidien.

11.00 L'heure exacte et le menu quotidien, causerie en anglais.

11.15 Nouvelles, température, disques.

11.45 L'association canadienne-française des aveugles.

12.30 Bourses de Montréal et de New-York.

12.45 Récital d'orgue de la salle Tudor.

1.15 Causerie de la Fédération des Œuvres sociales de santé.

2.00 Causerie faite sous les auspices du Conseil national d'éducation.

3.45 Clôture de la Bourse. L'heure exacte.

5.00 Thé, au Windsor.

5.45 Causerie de Mme A. Gendron sur la formation morale de l'enfant.

6.15 Nouvelles, Bourse, température.

6.15 Causerie de la Ligue du progrès civique.

6.30 Programme Wilson-Laffleur.

7.00 Prog. "Macdonald Blenders".

8.00 Programme sur disques: Brandram-Henderson.

8.30 Concert Supertest.

9.00 Orch. de la compagnie Neilson Chocolate.

10.00 L'heure du C.N.R.

11.00 Résultats des parties de hockey, gracieuseté de la Canada Motor & Cycle.

11.00 Orchestre.

Avez-vous besoin de bons livres? Adressez-vous au Service de librairie du "Devoir", 430 rue Notre-Dame est, Montréal. (Téléphone: HARBOUR 1241)

UN HOMMAGE À MGR MATHIEU

EMOUVANTE ALLOCUTION DE MGR VILLENEUVE

Le dimanche 22 février, on a placé dans la cathédrale de Gravelbourg, Saskatchewan, une plaque qui rappelle le grand souvenir de Mgr Mathieu. Le nouvel évêque de Gravelbourg, Mgr Villeneuve, O.M.I., dont le diocèse appartenait autrefois à Regina, a prononcé à cette occasion, une émouvante allocution dont nous empruntons le texte à l'Étoile, de Gravelbourg:

Nous avons, ce matin, nos chers Frères, grâce à la munificence de l'actuel archevêque de Regina, Son Excellence Révérendissime Mgr MacGuigan, la satisfaction d'ériger dans notre cathédrale une plaque commémorative de feu Mgr Mathieu, premier archevêque de Regina, et de ce chef notre prédécesseur dans le gouvernement pastoral de nos âmes, puisque c'est une portion de son archidiocèse qui a constitué notre territoire diocésain.

Elle se lit ainsi:

A la pieuse mémoire de S. G. Mgr O.-E. Mathieu, C.M.G., Recteur de l'Université Laval 1899 — 1908

premier archevêque de Regina Né à Québec 1853

décédé à Regina 1929 R.I.P.

Nous devons d'abord en votre nom, nos chers frères, ce bronze à votre vénéré prédécesseur. Nous savons le souvenir ému, l'affection tendre, l'admiration inaltérable, que vous portiez tous à ce regretté prélat. La douceur de sa figure, la bonté de son cœur, le magnétisme de sa personne, vous avaient conquis, vous tous qui l'avez connu, comme ces divers traits en lui étaient victorieux de toute prévention et de toute résistance de sentiment chez ceux qui s'en approchaient. Voilà bien, sans doute, comment s'explique le prestige singulier qu'il exerçait même sur des hommes publics dont il fut obtenu les sympathies les plus effectives. Nombre d'entre vous ont été l'objet de ses attentions particulières, et conséquemment nous saisissons quel prix vous attachez à la précieuse conservation de sa mémoire en ce nouveau diocèse.

C'est à lui qu'on doit la fondation d'un grand nombre de nos paroisses, et l'affermissement des toutes premières que lui avait léguées l'illustre archevêque de Saint-Boniface, Mgr Langevin, lors de la fondation du diocèse de Regina. C'est sous sa direction pastorale que se sont élevées les magnifiques institutions de notre diocèse, collèges, couvents, et hôpitaux. Pendant les vingt ans tout près, qu'il fut à votre tête, comme évêque puis archevêque de cette Église de la Saskatchewan, hors des années qui le retiennent cloué dans la souffrance et arrêté par la vieillesse, années qui ne furent pas moins fécondes pour le salut de vos âmes, chers diocésains, il se dépensa à visiter vos églises, à fortifier votre vie chrétienne par le sacrement de la Confirmation, à vous prêcher la doctrine évangélique, à prier constamment pour vous, à répandre sur vous ses bénédictions, se penchant partout et à tout instant, sans égard pour sa dignité ni son âge, vers les plus petits et les plus faibles, vers tous sans distinction.

Ce sont là des raisons impérieuses de ne point laisser s'évanouir la mémoire de ce vénérable Pontife. Du reste, les Saints Livres (Eccl., XLIV, 1 ss.) nous ont inspiré ce culte fidèle que nous voulons garder au nom inoubliable du bon Pasteur qui Nous a légué cette Église comme portion de Notre héritage: "Offrons nos louanges, nous enseignons l'homme sacré, aux hommes glorieux qui ont été nos pères, grands par la vertu et ordés de la prudence divine, et qui ont répandu la quiétude dans leur maison. Pendant que leur dépouille mortelle repose en paix, leur nom se transmet de génération en génération. Les peuples continuent de rappeler leur sagesse, et dans l'église, leur éloge ne cesse point."

Le bronze commémoratif de Notre prédécesseur placé ainsi au sanctuaire de Notre cathédrale, en face de Notre trône d'évêque, nous redira à Nous-même, nos chers Frères, l'éclat de ses vertus et les effets de son zèle, en même temps qu'il nous prêchera ainsi qu'à vous que toutes les vies s'éteignent et qu'il faut s'employer ici-bas à les voir se rallumer en Dieu.

Conférence du R. P. Guitton

Le R. P. Georges Guitton, S. J., donnera une conférence sur l'"Apostolat des masses en France à l'heure actuelle", mardi 17 mars au soir à la bibliothèque Saint-Sulpice. Les billets sont en vente à la Fabrique de Notre-Dame, 424 rue St-Sulpice, et chez M. Louis Bissonnette, marchand, 356, Notre-Dame est, le soir jusqu'à 10 heures.

Une voix du Manitoba

M. le curé J.-A. Sabourin, curé de la paroisse St-Pierre-Jules, Manitoba, qui a été désigné par son évêque, S. G. Mgr A. Béliveau pour venir soumettre à ses compatriotes de la province de Québec les avantages qu'offre cette partie du Manitoba, a adressé la parole dimanche dernier dans la salle paroissiale de la Côte St-Paul, de même qu'à toutes les réunions sur le sujet du retour à la terre. A la salle paroissiale, nombre de personnes s'étaient réunies pour la messe et les occasions offertes par cette partie du pays.

A cette réunion, comme du haut de la chaire, M. l'abbé Sabourin déclara que la crise qui sévit actuellement justifie sa présence parmi eux et qu'il y resterait encore un certain temps. Cette crise, dit-il, a eu pour résultat de faire baisser le prix du terrain, et certaines terres qui valaient de \$40 à \$50 l'acre, peuvent maintenant s'acheter à une fraction de ce prix.

M. Sabourin adressa la parole à la salle paroissiale, en français, de 8 heures et vendredi soir il sera à la Pointe-St-Charles, à l'école St-Charles, rue Inland, à 8 heures.

Le Service de Colonisation du Pacifique Canadien prête tout concours à M. l'abbé Sabourin dans sa noble tâche de recrutement.

La méthode des tests

DEUXIÈME COURS DE L'ABBE JEANJEAN

M. l'abbé Gustave Jeanjean, professeur de l'Institut Scientifique Franco-Canadien, a donné lundi soir à l'Université de Montréal son deuxième cours de psychologie appliquée et de pédagogie expérimentale. Ce cours portait sur la "méthode des tests et le profil mental". Voici le résumé de ce cours:

I. ORIGINE DES TESTS

La psychologie appliquée et la pédagogie expérimentale emploient constamment, pour l'étude individuelle des sujets, des épreuves ou tests, importés de l'extérieur avant d'essayer leur développement.

"Un test est une épreuve ou un ensemble d'épreuves qui nous sert à découvrir ou à mesurer, chez un individu donné, un ou plusieurs phénomènes morphologiques, physiologiques ou psychologiques."

Exemples: un examen de poids ou de taille, une recherche de la force de pression au dynamomètre, la détermination d'une aptitude. Un test est donc quelque chose de très simple et qu'on pratiquait depuis fort longtemps, en anthropologie, en physiologie, en psychiatrie, plus encore qu'en psychologie. Mais on n'en pouvait tirer que des conclusions assez vagues, faute de graduation précise et l'on agissait un peu comme des physiciens qui prétendraient utiliser des baromètres ou des thermomètres qu'on aurait omis de graduer.

II. LA DECOUVERTE DU PREMIER SYSTEME DE GRADUATION

Elle est l'œuvre — générale, au dire des Américains — de notre maître Alfred Binet, directeur du laboratoire de psychologie physiologique à la Sorbonne et de son collaborateur, le docteur Théophile Simon.

La Commission parlementaire française, chargée de préparer, en faveur des enfants anormaux, une loi qui fut votée en 1909, avait demandé à Binet un moyen simple, pratique et suffisamment exact pour dépister dans les écoles ces enfants anormaux. Or, le maître, qui venait de créer, dans une école de Paris, une annexe de son laboratoire, avait remarqué que lorsqu'il posait la même question à des enfants de différents âges, il y avait un âge auquel la majorité des enfants devenait capable de répondre à cette question. Avant cet âge, quelques sujets seulement, des mieux doués, pouvaient le faire. Après, la question devenait trop facile, sauf pour les mal doués.

On fut donc amené à établir un ensemble de questions adaptées à chaque âge, en éliminant autant que possible les connaissances purement scolaires. En l'année psychologique de 1905 publia ce premier essai de graduation, modifié d'abord en 1908, il portait alors le nom vraiment fâcheux d'Échelle métrique de l'Intelligence — puis en 1911, sous le titre, moins ambitieux et plus exact, de Mesure du développement de l'Intelligence.

III. LE DEVELOPPEMENT DES TESTS

Bien que les tests Binet-Simon puissent encore servir, après une adaptation préalable au milieu géographique et social, pour le dépistage des anormaux, ils nous aident aujourd'hui comme ceux d'autrefois à la mesure de l'intelligence, mais ils nous permettent d'opérer plus vite. Enfin, vinrent des tests d'aptitudes, mentales ou manuelles, des tests de moralité, de caractère, etc., d'ailleurs encore insuffisants.

Les méthodes perfectionnées. A ces premiers tests strictement individuels, d'intelligence, furent ajoutés, à partir de 1910, des tests également individuels, d'instruction. Puis, parurent aux États-Unis, en 1915, des tests collectifs, d'intelligence ou d'instruction, moins précis certes et d'autre part plus coûteux, mais permettant d'opérer plus vite. Enfin, vinrent des tests d'aptitudes, mentales ou manuelles, des tests de moralité, de caractère, etc., d'ailleurs encore insuffisants.

Les méthodes perfectionnées. A ces premiers tests strictement individuels, d'intelligence, furent ajoutés, à partir de 1910, des tests également individuels, d'instruction. Puis, parurent aux États-Unis, en 1915, des tests collectifs, d'intelligence ou d'instruction, moins précis certes et d'autre part plus coûteux, mais permettant d'opérer plus vite. Enfin, vinrent des tests d'aptitudes, mentales ou manuelles, des tests de moralité, de caractère, etc., d'ailleurs encore insuffisants.

Les méthodes perfectionnées. A ces premiers tests strictement individuels, d'intelligence, furent ajoutés, à partir de 1910, des tests également individuels, d'instruction. Puis, parurent aux États-Unis, en 1915, des tests collectifs, d'intelligence ou d'instruction, moins précis certes et d'autre part plus coûteux, mais permettant d'opérer plus vite. Enfin, vinrent des tests d'aptitudes, mentales ou manuelles, des tests de moralité, de caractère, etc., d'ailleurs encore insuffisants.

Les méthodes perfectionnées. A ces premiers tests strictement individuels, d'intelligence, furent ajoutés, à partir de 1910, des tests également individuels, d'instruction. Puis, parurent aux États-Unis, en 1915, des tests collectifs, d'intelligence ou d'instruction, moins précis certes et d'autre part plus coûteux, mais permettant d'opérer plus vite. Enfin, vinrent des tests d'aptitudes, mentales ou manuelles, des tests de moralité, de caractère, etc., d'ailleurs encore insuffisants.

Les méthodes perfectionnées. A ces premiers tests strictement individuels, d'intelligence, furent ajoutés, à partir de 1910, des tests également individuels, d'instruction. Puis, parurent aux États-Unis, en 1915, des tests collectifs, d'intelligence ou d'instruction, moins précis certes et d'autre part plus coûteux, mais permettant d'opérer plus vite. Enfin, vinrent des tests d'aptitudes, mentales ou manuelles, des tests de moralité, de caractère, etc., d'ailleurs encore insuffisants.

Les méthodes perfectionnées. A ces premiers tests strictement individuels, d'intelligence, furent ajoutés, à partir de 1910, des tests également individuels, d'instruction. Puis, parurent aux États-Unis, en 1915, des tests collectifs, d'intelligence ou d'instruction, moins précis certes et d'autre part plus coûteux, mais permettant d'opérer plus vite. Enfin, vinrent des tests d'aptitudes, mentales ou manuelles, des tests de moralité, de caractère, etc., d'ailleurs encore insuffisants.

Les méthodes perfectionnées. A ces premiers tests strictement individuels, d'intelligence, furent ajoutés, à partir de 1910, des tests également individuels, d'instruction. Puis, parurent aux États-Unis, en 1915, des tests collectifs, d'intelligence ou d'instruction, moins précis certes et d'autre part plus coûteux, mais permettant d'opérer plus vite. Enfin, vinrent des tests d'aptitudes, mentales ou manuelles, des tests de moralité, de caractère, etc., d'ailleurs encore insuffisants.

Les méthodes perfectionnées. A ces premiers tests strictement individuels, d'intelligence, furent ajoutés, à partir de 1910, des tests également individuels, d'instruction. Puis, parurent aux États-Unis, en 1915, des tests collectifs, d'intelligence ou d'instruction, moins précis certes et d'autre part plus coûteux, mais permettant d'opérer plus vite. Enfin, vinrent des tests d'aptitudes, mentales ou manuelles, des tests de moralité, de caractère, etc., d'ailleurs encore insuffisants.

Les méthodes perfectionnées. A ces premiers tests strictement individuels, d'intelligence, furent ajoutés, à partir de 1910, des tests également individuels, d'instruction. Puis, parurent aux États-Unis, en 1915, des tests collectifs, d'intelligence ou d'instruction, moins précis certes et d'autre part plus coûteux, mais permettant d'opérer plus vite. Enfin, vinrent des tests d'aptitudes, mentales ou manuelles, des tests de moralité, de caractère, etc., d'ailleurs encore insuffisants.

Les méthodes perfectionnées. A ces premiers tests strictement individuels, d'intelligence, furent ajoutés, à partir de 1910, des tests également individuels, d'instruction. Puis, parurent aux États-Unis, en 1915, des tests collectifs, d'intelligence ou d'instruction, moins précis certes et d'autre part plus coûteux, mais permettant d'opérer plus vite. Enfin, vinrent des tests d'aptitudes, mentales ou manuelles, des tests de moralité, de caractère, etc., d'ailleurs encore insuffisants.

Les méthodes perfectionnées. A ces premiers tests strictement individuels, d'intelligence, furent ajoutés, à partir de 1910, des tests également individuels, d'instruction. Puis, parurent aux États-Unis, en 1915, des tests collectifs, d'intelligence ou d'instruction, moins précis certes et d'autre part plus coûteux, mais permettant d'opérer plus vite. Enfin, vinrent des tests d'aptitudes, mentales ou manuelles, des tests de moralité, de caractère, etc., d'ailleurs encore insuffisants.

Les méthodes perfectionnées. A ces premiers tests strictement individuels, d'intelligence, furent ajoutés, à partir de 1910, des tests également individuels, d'instruction. Puis, parurent aux États-Unis, en 1915, des tests collectifs, d'intelligence ou d'instruction, moins précis certes et d'autre part plus coûteux, mais permettant d'opérer plus vite. Enfin, vinrent des tests d'aptitudes,

Le Page féminine

Billet du soir

Le vent

Ce n'est pas le mugissant vent du nord qui rôde derrière ma fenêtre, mais un vent folâtre et taquin, qui bondit, fait le gros dos, bat de l'aile et repart en tourbillon, recommençant ainsi des fois et des fois.

Dans sa course folle, il cause mille méfaits; décoiffe les cheminées, secoue en coup de tonnerre les toits sur les toits, jette des regards indiscrets par les carreaux ouverts brusquement sous sa poussée, décroche des festons dans la neige légère et lance au visage des passants, des nuées de poussière blanche.

Il emplit l'air de hululements comme un gamin jouant à cache-cache.

Dans le firmament marbré, il précipite la marche des nuages, les déchiquette et promène son ciseau effilé dans leur gaze brillante de soleil.

Il crée à plaisir des modes pour ces dames qu'il habille de jupes entrelacées et collantes, relève les manchettes en basques rigides ou subitement gonfle les étoffes de plis, de fronces, de tuyautés, à la manière de nos bonnes aïeules.

Il ne respecte rien, rien, ni les cheveux blancs, ni les figures grises des messieurs à redingote. Vlan, un coup sec et le melon roule, roule...

Puis, enfin, aussi sournement qu'il est venu, le malin vent s'en retourne. Il est apaisé, mais demain, il recommencera avec la même fougue, toutes ses gamineries. Oh! le vilain!

HELENE.

La R. S. Saint-Gilles

La Révérende Soeur Saint-Gilles (Fabienne Tougas), des Soeurs de Saint-Joseph de St-Hyacinthe, est décédée ces jours derniers, à l'âge de 21 ans, après trois ans de vie religieuse. Elle laisse dans le deuil, outre son père, Alphonse Tougas, de Sabrevois, et sa mère Rose-Emma Boudriault, cinq soeurs: Simonne, en religion, Soeur Saint-Gervais des Soeurs de Saint-Joseph; Gabrielle, Rachel, Germaine et Thérèse; huit frères: Maurice, élève finissant au Séminaire de Saint-Hyacinthe, Jean, Robert, Marcel, Clovis, Adrien, Marc et Gilles.

Le service funèbre fut chanté par M. l'abbé Roumald Lecours, curé de Sainte-Madeleine. M. l'abbé Edmond Saint-Pierre, chapelain de la communauté, fit la levée du corps. Au choeur, on remarquait MM. les abbés Hector Bernard, maître de chapelle au séminaire, Philippe Auger, directeur des élèves, M. le chanoine Dubreuil, procureur; J.-B. Nadeau, chapelain au Précieux Sang, M. le chanoine Beaudry, M. l'abbé Benoit, chapelain des Frères Maristes, M. l'abbé Emile Roy, ancien chapelain de la communauté, M. le chanoine P.-A. Saint-Pierre, MM. les abbés Brossa, vicaires à Marieville; Lecompte et Laberge.

Votre bébé ne profite pas? Surveillez sa digestion

Il est impossible que les bébés profitent lorsque leur digestion est forcée de se faire dans un estomac encombré d'aliments qui surchargent ou se forment en abondance les gaz délétères qui provoquent chez eux la colique, la constipation et le dérèglement. Pour couper le mal dans son principe, essayez donc un remède scientifique, recommandé par des millions de mères, et venez nous dire après cela si votre bébé ne se remet pas. C'est un remède inoffensif, purement végétal, que le Castoria de Fletcher. D'un bébé mal en train, pâle, fievreux, il saura faire un gentil poupon rose, joyeux et bien en état de vivre. Après quelques doses sa digestion se fera tout à fait normale. Le véritable Castoria porte toujours la signature du Dr Chas. H. Fletcher.

Comment

nous portons nos cheveux

LES CHEVEUX COURTS

La fantaisie réapparaît dans la coiffure. Les cheveux courts vivent toujours, mais ils ne sont plus les seuls admis. La mode actuelle y apporte quelques variantes et nous autorise, suivant notre caprice, à adopter aussi les cheveux mi-longs tombant à l'épaule et les cheveux plus allongés faisant chignon à la nuque.

Voyons aujourd'hui la façon dont la mode actuelle traite les cheveux courts.

Cette coiffure reste, certes, la préférée de la plupart des femmes, qui lui reconnaissent, à juste titre, de nombreuses qualités; c'est la favorite des sportives, des travailleuses, des femmes occupées. Elle est rapide, pratique, commode: un bref coup de peigne la régularise; mais, comme elle se présente parfois un peu sèche alors qu'il s'agit d'accompagner les toilettes plus compliquées, plus féminines actuelles, on s'efforce de la rendre plus agréable en l'agrémentant de bouclettes et de rouleaux.

Pour cela, les cheveux se taillent un tantinet plus long — tout au moins sur les oreilles — et le fer, qui jadis n'y traçait que des ondes régulières, y modèle maintenant des boucles plus étudiées. Souvent le rouleau seul apparaît dans la coiffure, laissant le reste des cheveux très plat, sans aucune onde, mélange du XVIIIe et de 1830.

LES PETITS CHIGNONS

La question d'économie, qui préoccupe nombre de maîtresses de maison, a décidé certaines d'entre elles à laisser repousser leurs cheveux.

Elles évitent ainsi les séances chez le coiffeur, qui non seulement sont dispendieuses, mais aussi occasionnent une perte de temps.

On garde les cheveux plus longs, mais sans cependant les laisser croître de façon exagérée; car, si l'on veut le chignon, on le veut réel, bien plaqué, ne faisant point de saillie volumineuse à la nuque.

Quelques personnes même — lorsqu'elles possèdent une chevelure trop épaisse — coupent des mèches à travers cette toison pour éviter les paquets de cheveux trop lourds.

Le chignon que l'actualité admet doit être plat, plaqué à la nuque et d'apparence insignifiante. C'est le petit chignon de la pensionnaire de jadis.

Mais il n'est pas toujours obtenu avec la chevelure elle-même; souvent il est postiche: adroitement combiné qui nous permet d'avoir, à notre gré, les cheveux courts ou le chignon. Il s'en fait aujourd'hui de charmants, de très légers, et qui se fixent facilement au bas des cheveux courts. Le chignon, bien plaqué, cache tout à fait l'extrémité des cheveux.

Si se met alors avec les toilettes habillées de l'après-midi ou du soir, le cheveu court demeure pour les costumes de sports et les costumes matinaux.

LES CHEVEUX MI-LONGS

Fatiguées de la mode des cheveux courts et désirant renouveler l'expression de leur visage comme elles renouvellent leurs toilettes, quelques élégantes laissent braver repousser leurs cheveux. Elles adoptent alors une coiffure éplorie, romantique, dont la disposition évoque le souvenir des héroïnes chères à Mme de Staël.

Plus d'air sportif, décidé, martial; mais une allure languissante, rêveuse, une nuque un peu penchée que caressent poétiquement les boucles simples des mèches soyeuses. Le petit chapeau posé étranquement en arrière sur la tête, nous laisse d'ailleurs apercevoir très nettement toutes ces recherches de la coiffure qui de tous côtés dépasse de leurs bords exigus.

Cette coiffure admet des variantes assez nombreuses suivant le style du visage.

Parfois le front est couvert; d'autres, il est complètement dégagé, souvent aussi on adopte une ligne moyenne, c'est-à-dire que les cheveux avançant ne laissent voir

SATIN ET VELOURS VERT



Voici une nouvelle robe du soir en satin vert avec manteau court en velours de même nuance garni de renard blanc.

qu'une partie du front orné de quelques bouclettes. Les oreilles sont dégagées ou plus ou moins couvertes; quelquefois même nous voyons les mèches avancer si fort qu'elles cachent presque une partie de la joue.

Cheveux à l'épaule et jupes plus longues nous font vraiment une silhouette tout à fait nouvelle.

L'Oeuvre de la Soupe

Le Comité de la Soupe de l'Asile de la Providence est heureux de publier la troisième liste de ses donateurs. Grâce à leur charitable collaboration la soupe se maintient savoureuse et le pain n'a pas encore manqué.

Les clients sont aussi fervents qu'en décembre et en janvier — 650 à 700 misères se présentent chaque jour, 16,660 repas furent distribués en février. Il y a encore un long mois avant le bon soleil d'avril qui, avec ses rayons reconfortants, apportera, espérons-le, le travail et la joie à ces indigents.

Le Comité remerciera ses plus sincères remerciements à ceux qui ont bien voulu coopérer à l'oeuvre de la Soupe et il ose espérer que ceux qui n'ont pas encore répondu à la carte de sollicitation, voudront bien le faire maintenant.

Troisième liste des coopérateurs à l'oeuvre de la Soupe: M. A. S. Archambault, le Dr Ed. Archibald, le Dr Ant. Bolduc, Mme M. Beaulac, M. P.-E. Blondin, le Dr R. Boulet, le Dr Jules Brault, Aurélien Boyer, le Dr B.-G. Bourgeois, M. S. L. Constant, M. P. Chevalier, le Dr A. Z. Crépault, le Crédit Anglo-Français Lée, Crépault et Crépault, les Chevaliers de Colomb, M. Eug. Desmarais, Mme J.-E. Delcourt, le Dr Ed. Desjardins, David et Frère Lée, M. Maurice Demers, Mme J.-B. de Séve, M. Paul Ethier, Mme P. A. Gagnon, le Garage Central Lée, M. Alex. Gérin-Lajoie, M. Omer Lapiere, Mme J. G. Hurtubise, M. C. E. Lacoste, Aldéric Lefebvre Lée, M. et Mme Eug. Lemieux, Mme E. J. Laurendeau, M. A. Lépine, M. Henry Morgan, Mlle M. Martineau, le Dr Daniel Masson, M. J. E. Noisoux, M. Horace Pérodeau, M. P.-E. Plante, M. Ant. Perrault, Mme J.-N. Picotte, Mlle Laurenda Raymond, M. J.-B. Rochon, Mme E.-D. Reeves, Mme Max Raymond, le Dr A. St-Pierre, M. P. A. Steel, M. Rod. Tourville, M. Ernest Tétreau, lady Van Horne, M. Ovide Taillefer, Mme Nap. Taillon.

Au Cercle d'étude Notre-Dame

La prochaine réunion du cercle d'étude Notre-Dame aura lieu le dimanche, 8 mars, au Collège Marguerite-Bourgeoys, avenue Westmount. Voici l'horaire de cette réunion: a) Etude liturgique, Mlle Clothilde Mathys; b) Discussion: "Points de contact et différences entre l'action catholique et l'action sociale"; c) L'Eglise et la culture féminine aux siècles de foi; Mlle Eliane Lefebvre; d) Revue des revues.

Au Couvent de Ste-Anne de Bellevue

Mercredi soir, le 25 février, dans la salle du Couvent de Ste-Anne de Bellevue, eut lieu la première réunion du Cercle d'Etude des membres de l'Amicale Notre-Dame de la Visitation, sous la présidence de Mme A. Guénette.

On procéda à l'élection d'un Conseil. Les membres sont: Mlle Jeanne Claude, directrice; Mlle Normande, présidente; Mlle Germaine Richard, vice-présidente; Mlle Isabelle Mauffette, secrétaire.

Remerciements

DE L'HOPITAL DU SACRE-COEUR DE CARTIERVILLE

Profondément touchées des nombreux témoignages de sympathie qui leur furent adressés à l'occasion de la mort de leur bonne supérieure, Soeur Raphaël-Archange, les Soeurs de la Charité de la Providence de l'hôpital du Sacre-Coeur remercient sincèrement tous ceux qui ont bien voulu partager leur douleur et offrir, pour le repos de l'âme de la regrettée disparue, un riche trésor de messes et de ferventes prières. (Communiqué.)

Heure sainte

Demain soir, veille du premier vendredi du mois, il y aura Heure sainte au Couvent de Marie Réparatrice, de 8 à 9 h., 1025 Mont-Royal ouest.

Tous les membres de l'Heure sainte, les zéloteurs et zélatrices sont priés d'être présents.

Petite vie des saints

4 MARS — SAINT CASIMIR, confesseur.

Casimir fut le troisième des treize enfants de Casimir III, roi de Pologne. Un parti de Hongrois, mécontent de Mathias, leur roi, voulut l'élever sur le trône en 1741. Casimir, trompé par de faux renseignements, crut leur révolution légitime et se porta avec une armée sur les frontières de la Hongrie pour secourir leurs efforts. Il n'eut pas sitôt compris son erreur qu'il se retira avec ses troupes, renonçant sans hésiter à un trône qu'il n'aurait obtenu qu'en se prêtant à une injustice.

Saint Casimir s'est signalé par son amour pour la chasteté et son totale dévotion à la Passion de Notre-Seigneur et à la très Sainte Vierge.

On raconte de lui qu'il assistait à la sainte Messe avec tant de ferveur et de recueillement qu'il en paraissait en extase. Il mourut le 4 mars 1483, âgé de vingt-quatre ans.

MICHELLE LE NORMAND (Madame Léo-Pol Desrochers): *Au tour de la Maison*. (Illustrations de Madame Lionel de Bellefeuille.)

Un des plus grands succès de librairie du Canada français, ce livre, dont la troisième édition vient de paraître, en est à son sixième mille. "Livre immortel chef-d'oeuvre du terroir", ainsi le qualifie notre poète Albert Lozeau à sa parution. Rempli d'originalité, de talent, d'émotion, ce livre intéresse tous les âges.

Au comptoir, \$1.00; franco, \$1.05

Adoration nocturne

Tous les membres de l'Adoration Nocturne sont convoqués pour demain, à 8 heures, à la salle des Cathédrales, à Notre-Dame, pour l'Adoration nocturne.

Adoration nocturne

Première réunion du Cercle d'Etude dans la salle du Pensionnat, samedi, le 7 mars, à 2 heures, p.m. Cordiale invitation à toutes les anciennes élèves.

Adoration nocturne

Première réunion du Cercle d'Etude dans la salle du Pensionnat, samedi, le 7 mars, à 2 heures, p.m. Cordiale invitation à toutes les anciennes élèves.

CHEZ EATON

Si vous voulez être bien selon la Mode ce printemps -- venez vous choisir quelques jolies blousettes



Les quatre modèles illustrés vous feront comprendre pourquoi les blousettes sont de telles favorites. Paris les a dotées de si charmants détails... jabots cascadants, broderie d'oeillets, effets de plastron, cols transformables... pour les rendre exquisement féminines.

Venez en choisir quelques-unes pour porter avec tailleurs, jupes ou robes à jaquette. En blanc, pastel et le nouveau jaune beurre. En vraie et simili-soie. Tailles 32 à 42.

1.95 à 25.00

Rez-de-chaussée — Rue Université

THE T. EATON CO. LIMITED
DE MONTREAL

Feu Mme L. Duchastel de Montrouge

Une nouvelle de Paris reçue à Montréal hier, nous apprend la mort de Mme Léon Duchastel de Montrouge, veuve de Léon Duchastel de Montrouge, ancien consul de France au Canada. Avant son mariage, elle était Mlle Anita Snyder, de New-York. Deux fils lui survivaient: Jules, ingénieur civil et gérant de l'Association des industries forestières de Québec et Montréal, et Jacques, de la légation canadienne à Paris; trois filles: Mme Paul Lacoste, c.r., avocat à Montréal; Mme Albert Duchesnay, d'Alamédi, Cal.; et Mère Duchastel, des Dames du Sacre-Coeur, au couvent de la Trinité des Monts à Rome.

Elle était bien connue à Montréal, où elle a habité pendant une vingtaine d'années. C'était une personne de grande charité.

Le Devoir offre ses sympathies à la famille.

"Philémon et Baucis"

Demain soir, la "Société Canadienne d'Opéra" représentera "Philémon et Baucis".

Comme il ne sera donné qu'une représentation de cette oeuvre, on fera bien de réserver ses places d'avance. La distribution comprendra Mlle Caro Lamoureux, MM. B. Morel, Lionel Daulais et Armand Gauthier.

La partie de concert qui est aussi au programme sera donnée par l'orchestre de la Société d'Opéra, sous la direction de M. Jean Goulet.

Pensionnat de Lachine

Première réunion du Cercle d'Etude dans la salle du Pensionnat, samedi, le 7 mars, à 2 heures, p.m. Cordiale invitation à toutes les anciennes élèves.

Pensionnat de Lachine

Première réunion du Cercle d'Etude dans la salle du Pensionnat, samedi, le 7 mars, à 2 heures, p.m. Cordiale invitation à toutes les anciennes élèves.

ERNEST LAVIGNE

Organiste à St-Jean-Baptiste
Professeur de piano, orgue,
théorie, solfège.

958, avenue Duluth Est
Tél. FRontenac 5344 — Montréal

His Majesty's

Dim. soir 8 mars
Sous le distingué patronage de
l'hon. L.-A. David, secrétaire
provincial.

RECITAL

AUGUSTE

"Virtuose canadien"

Billets maintenant en vente.

PRIX: 75c à \$2.00.

Remarque—Tous les chèques doivent être faits à l'ordre de His Majesty's Theatre.

L.A.C.J.C. à la radio

Depuis son grand Congrès de Saint-Hyacinthe en 1927, l'A.C.J.C. consacre chaque année le mois de février à promouvoir l'épargne chez ses membres.

Cette année, elle a pu extérioriser son action grâce à la générosité des directeurs du poste C.K.A.C. Pour la quatrième fois ce soir, l'Association à l'honneur d'offrir au public une séance à la radio, de 6 h. 10 à 6 h. 30 p.m.

M. J.-A. Turco, secrétaire de la Banque Provinciale du Canada, donnera une causerie sur l'épargne.

L'artiste au programme est l'un de nos jeunes canadiens de talent, M. H.-A. Mongeau, employé civil, qui exécutera deux pièces de musique vocale: "L'Heure d'Amour" et "Barbaroli".

Les trois Hussards... Anatole Lionnais

Avez-vous besoin de bons livres?

Adressez-vous au Service de la librairie du "Devoir", 430 rue Notre-Dame est, Montréal. (Téléphone: HArbour 1241*)

Feuilleton du "Devoir"

TROP CHER

par Marie LE MIÈRE

42 (Suite)

— Viens vite te réchauffer et te reconforter, mon pauvre ami, reprend-elle, de la même voix sans timbre, Lili et son mari sont avec Germaine à l'autre entrée du parc; eux aussi se demandent...

Ces derniers mots moururent sur les lèvres d'Yvonne. Elle s'écarta pour marcher dans les ténèbres où sa silhouette sombre se fondait.

Georges n'eut pas de peine à faire admettre sa version. On le conduisit vers la salle à manger, où il prit quelque nourriture et un peu de thé brûlant. Comme il se levait précipitamment, son cousin Edmond lui dit:

— Ah çà! vous ne prétendez point partir ce soir, après cette aventure? — Mais pardon, il le faut! Mes

domestiques sont prévenus.

— On peut téléphoner.

— Non, non, ma cousine... sérieusement... tout est prêt... Le temps de chauffer l'auto, et en route! Avant dix heures, nous serons chez nous.

Lili et beau joindre ses instances à celles d'Edmond. Fresnay ne voulut rien entendre. Pour tout le monde, il ne serait pas resté une nuit de plus; maintenant, le sol de Préaumont lui brûlait les pieds.

— Pauvre Fresnay! dit le banquier à sa femme en voyant s'éloigner la voiture, est-ce qu'il perdrait la tête?... Dans la luxueuse automobile, elle aux phares puissantes, il y avait trois corps brisés, trois esprits à la dérive. Seule, Germaine s'était as-

soupée. Yvonne, les mains raidies et jointes, tenait les yeux rivés sur son mari, qui semblait n'être occupé que de la direction de la machine. Dire qu'elle ne saurait pas ce qui s'était passé; qu'elle ne saurait jamais rien! Elle haletait sans cesse, dans l'attente d'une catastrophe formidable... Elle en était sûre; là, tout près, dans l'obscurité, se préparait un orage qui fondrait soudain sur sa tête et sur les têtes chéries. Et comment le détourner, puisqu'elle ignorait même de quel côté venaient les nuages; puisqu'elle était plongée dans le noir et dans le chaos?

Elle jette un regard au ciel sombre et pesant comme une voûte de plomb; elle sait bien que Dieu est là-haut, mais par delà quelles tristesses et quelle nuit! Oh! elle croit! de tout son être; sans sa foi, que deviendrait-elle?... Elle prie, mais la prière se brise quelquefois sur ses lèvres frémissantes.

"Que faire?" se demande près d'elle son fils silencieux... Si vraiment mon père a vu cet homme, et si cette vue l'a mis dans un pareil état, que dois-je en conclure?... Que fallait-il faire, en effet? Jeter une somme au sinistre personnage, lui fermer la bouche avec un bâillon d'or? Mais ses tentatives

recommenceraient; encouragé par le succès il se monterait de plus en plus avide... Et un moment viendrait, pourtant, où Pierre ne pourrait plus céder à ses exigences.

Alors, quoi? rechercher l'individu? le faire interroger par la police? Pierre n'osait pas. Il était terrifié par la crainte de voir déshonorer les siens, et dévoiler quelque secret effroyable...

Oh! que le poids était lourd pour un front de vingt ans! Pierre éprouvait le désir fou de se confier à quelqu'un; mais à qui? A sa mère? Jamais! Pauvre Yvonne, cela lui ferait trop de mal! A son père? Mais il y a des questions qu'on ne pose pas à son père; il y a des choses qu'on ne fait pas... Et, en somme, Georges devait savoir mieux que personne à quoi s'en tenir...

Si la grand-mère Fresnay était encore de ce monde! Mais, après avoir vécu très vieille, elle s'était enfoncée doucement dans la mort, en pleine lucidité d'esprit et en pleine joie surnaturelle.

Pierre se dit un instant qu'il irait se jeter aux genoux d'un prêtre, qu'il lui révélerait tout sous le sceau du secret de la confession... Mais le jeune homme, bien qu'il fût très attaché à ses devoirs religieux, ne fit partie d'un cercle catholique,

n'osait, depuis quelque temps, porter souvent aux pieds du ministre de Dieu son âme désorientée... Et d'ailleurs, en dehors de celles qu'il examinait lui-même, quelles solutions un prêtre pouvait-il lui indiquer?

Pierre, surmené, se laissa envahir par un demi-sommeil, pendant que l'automobile, filant à toute allure, emportait Georges et les siens vers Paris... vers le menaçant imprévu de leur destinée.

IV

— Vous ne venez pas, mon petit père?

Germaine se tenait devant lui, toute fine et délicate, avec sa robe très pâle, aux reflets mauves, et les violettes piquées à son corsage et dans ses cheveux.

— Non, répondit-il, se rejetant en arrière sur le divan; je ne suis pas en train, ce soir... Une autre fois!

— Méchant père, qui ne vient jamais! fit-elle avec un charmant geste mutin.

— Que veux-tu, ma fille, on n'a pas toujours l'âge de s'amuser... Tu es bien jolie! ajouta Fresnay, en l'envoyant d'un regard où semblait renaître un peu de l'artiste d'autrefois.

— Faudra-t-il m'habiller ainsi,

quand vous ferez mon portrait?

— Ton portrait?

— Mais certainement! Vous me l'avez promis; ne vous en souvenez-vous pas?

— Eh bien! oui, je te peindrai comme cela, conclut Georges en l'embrassant. Va, ma mignonne, je te souhaite beaucoup de plaisir.

Germaine parlait pour un concert chez une amie de Mme Fresnay. Les deux enfants d'Yvonne la suivaient ainsi dans les quelques salons choisis où elle tenait à les introduire, puisque son destin avait fait d'elle une mère de famille et une femme du monde.

Yvonne, malgré le bouleversement de son coeur, restait une mère attentive et une femme du monde accomplie. Ne fallait-il point que Pierre et Germaine appelaient à fréquenter un jour? A cause d'eux, Yvonne acceptait même — le plus rarement possible — des invitations aux fêtes où se réunissait l'élite intelligente de Paris.

Georges, d'ailleurs, désirait pour les siens ce genre de relations; souvent, il disait qu'il accompagnerait sa femme, et presque toujours, au dernier moment, il trouvait un prétexte pour s'abstenir.

Mme Fresnay avait ses mardis très suivis, où Georges ne faisait

que des apparitions. Pierre apportait dans le monde cette réserve froide dont il avait contracté l'habitude, pour masquer le fond tumultueux de son âme; Germaine se divertissait comme une enfant spirituelle et distinguée. Soit qu'elle traversât, en toilette du soir, les salons élégants, soit que, de sa petite mais blanche, elle servit le thé chez sa mère, des hommages discrets montaient vers elle de toutes parts. Mais elle n'avait ni la moindre arrière-pensée de coquetterie, ni la moindre préoccupation d'avenir. A une allusion de sa mère, elle avait répondu:

— Mais, maman, je ne veux pas me marier.

— Tu ne peux pas encore dire cela, ma chérie, avait repris Yvonne avec un doux sourire: tu es trop jeune.

Et Germaine poursuivait sa jolie existence enchantée, avec ses chers livres, son piano, ses fleurs, Mettant à profit le goût et l'adresse qui lui avaient été si largement départis, elle embellissait l'intérieur par des arrangements neufs, des décorations originales. Elle faisait aussi autre chose: quand elle avait bien révisé, elle prenait une plume; l'inspiration d'art qui avait animé son père revivait en elle sous une forme différente.

(A suivre)

Ce journal est imprimé au No 430, rue Notre-Dame Est, à Montréal, par l'IMPRIMERIE POPULAIRE (la responsabilité en est assumée par le directeur et le secrétaire).

COMMERCE ET FINANCE

Faits et Potins

Notre production minière

Quant au volume, la production minière du Canada, en 1930, a dépassé tous les records antérieurs, et cela bien que l'activité ait quelque peu diminué dans certains secteurs au cours des derniers mois de l'année. Par contre, à cause de la baisse considérable des prix de certains métaux, tels que le cuivre, l'argent, le zinc, la valeur de notre production n'a été que de 2 1/2 à 3 millions de dollars comparativement à 3 1/2 à 4 millions en 1929, une diminution de près de 10 %.

Les perspectives de développement, cette année, ne sont pas moins grandes que les années passées. Si dans certains cas, comme Consolidated Smelting par exemple, on a cru devoir restreindre certaines exploitations à cause des trop grands stocks de quelques métaux, on n'a pas moins continué les recherches et les prospecteurs ont aussi actifs que jamais. On vise surtout à découvrir de l'or, métal qui menace de devenir très rare d'ici quelques années. Mais ces recherches peuvent conduire à la découverte de tous les autres métaux et c'est autant de travail fait en vue de l'avenir et vers un plus grand développement encore de notre industrie minière.

Le plan quinquennal

Il y a un an, on se moquait beaucoup du fameux plan quinquennal des Soviets. Cette année, à la suite des nombreux rapports qui sont publiés et qui sont quelque peu une propagande déguisée, on se fait maintenant un véritable cauchemar de ce plan de développement économique. Ce sont les deux extrêmes, et une revue américaine très sérieuse, *Business Week*, se demande si vraiment on n'exagère pas aujourd'hui dans un sens comme on exagérait hier dans l'autre.

Incontestablement, la Russie a atteint l'an dernier, d'après ce que nous en savons, un résultat très impressionnant. Mais on est loin d'avoir touché le niveau qu'on se proposait d'atteindre et il semble que les gouvernements de l'U. R. S. S. se butent à des difficultés de plus en plus grandes et nombreuses. Ainsi, la production de charbon n'aurait été que de 12 millions 3/4 de tonnes métriques lorsque le plan prévoyait une production de 21 millions de tonnes; la production de fer a été de 2 millions 3/4 de tonnes contre une prévision de 3 millions 2/3. La production de l'acier a été assez près de ce qu'on se proposait d'atteindre, mais on est en-dessous du projet initial quant à la production de machines agricoles, des tissus de coton, de l'électricité.

La Russie, pourtant, dispose de grandes richesses naturelles et d'un réservoir considérable d'hommes et de femmes. Mais elle n'a pas les ingénieurs nécessaires, les chefs capables de conduire les entreprises et les techniciens capables de réaliser son programme dans tous ses détails et dans toute son étendue. D'après le projet, il lui faudrait à la fin de l'an prochain au moins 144,000 ingénieurs, 233,000 techniciens et 650,000 ouvriers de première valeur pour conduire les autres. Elle n'a actuellement que 13,000 ingénieurs et techniciens et jamais ses universités ne pourront former un aussi grand nombre d'hommes d'ici deux ans. Il s'agit de déterminer combien d'étrangers consentiront à aller dans ce pays pour l'aider à réaliser son projet de domination économique. C'est en se basant sur ces chiffres que la *Business Week* conclut que la réalisation du plan quinquennal est loin d'être faite. La tâche, au contraire, devient de plus en plus lourde à mesure que le plan initial se développe.

C. H.

Bourse de New-York

Cours closés par la maison G. O'NEILL & Co. courtiers, 321, rue Notre-Dame, Montréal

Al. Reduction	100 1/2	98 1/2
Allied Chemical	163 1/2	159 1/2
American Can	121 1/2	117 1/2
American Foreign Power	121 1/2	117 1/2
American Power & Light	59 1/2	58 1/2
American Smelting	53 1/2	52 1/2
American Water Works	71 1/2	70 1/2
American Tel. & Tel.	195 1/2	193 1/2
Anaconda	41 1/2	40 1/2
Atchafalaya	20 1/2	20 1/2
Atlantic Refining	20 1/2	20 1/2
Auburn	20 1/2	20 1/2
Baldwin Locomotive	79 1/2	78 1/2
Baltimore & Ohio	64 1/2	63 1/2
Bethlehem Steel	64 1/2	63 1/2
Canadian Pacific	18 1/2	18 1/2
Commercial Solvents	59 1/2	58 1/2
Chicago Rock Island	59 1/2	58 1/2
Chrysler Motors	165 1/2	163 1/2
Coca Cola	82 1/2	81 1/2
Columbia Gas & Electric	40 1/2	40 1/2
Consolid. Gas of New York	57 1/2	56 1/2
Continental Can. Co.	82 1/2	81 1/2
Corn Products	82 1/2	81 1/2
Commonwealth Southern	97 1/2	95 1/2
Dupont	97 1/2	95 1/2
Electric Power & Light Corp.	55 1/2	54 1/2
Freeport Texas	39 1/2	38 1/2
General Foods Corp.	39 1/2	38 1/2
General Motors	43 1/2	42 1/2
General Motors	43 1/2	42 1/2
Gillette	21 1/2	21 1/2
General Electric	81 1/2	80 1/2
General Railway Signal	81 1/2	80 1/2
Hudson Motors	22 1/2	21 1/2
Int. Tel. & Tel. Co.	43 1/2	42 1/2
Johns Manville	69 1/2	68 1/2
Kennecott Copper	30 1/2	29 1/2
Loews Theatre	18 1/2	18 1/2
Mack Trucks	40 1/2	39 1/2
Montgomery & Ward	24 1/2	24 1/2
Nash Car Co.	80 1/2	79 1/2
National Biscuit	80 1/2	79 1/2
National Power Light	40 1/2	39 1/2
New York Central	119 1/2	117 1/2
North American	84 1/2	83 1/2
Northern Pacific	56 1/2	55 1/2
New Haven	107 1/2	105 1/2
Packard Motors	107 1/2	105 1/2
Pennsylvania R.R.	60 1/2	59 1/2
Public Service of New Jersey	45 1/2	44 1/2
Radio Corporation	23 1/2	22 1/2
Remington Rand	15 1/2	14 1/2
Republic Iron & Steel	25 1/2	24 1/2
Sears Roebuck	56 1/2	55 1/2
Simmons Bed	20 1/2	19 1/2
Standard Oil	19 1/2	18 1/2
Standard Brand	19 1/2	18 1/2
Standard Gas & Electric	19 1/2	18 1/2
Standard Oil of New Jersey	49 1/2	48 1/2
Standard Oil of New York	24 1/2	23 1/2
Texas Corp.	193 1/2	191 1/2
Union Pacific	151 1/2	149 1/2
United Aircraft	34 1/2	33 1/2
United Gas Improvement	151 1/2	149 1/2
U. S. Rubber	70 1/2	69 1/2
U. S. Industrial Alcohol	70 1/2	69 1/2
U. S. Steel	142 1/2	140 1/2
Vanadium	94 1/2	92 1/2
Western Union	140 1/2	138 1/2
Westinghouse	88 1/2	86 1/2
Woolworth	61 1/2	60 1/2

LES NOUVELLES EN RACCOURCI

Le blé

Les cours n'ont pas varié beaucoup sur le marché de Winnipeg hier et après une légère faiblesse ils ont clôturé avec des avances de 3-8 à 5-8 de son le boisseau. Le commerce d'exportation a été insignifiant mais il y a des offres nombreuses à des prix un peu plus bas que les cours actuels.

Les facteurs actuels sont moins encourageants qu'il y a quelques temps. L'Argentine fait de plus en plus pression pour activer ses ventes et elle expédie en grandes quantités. Le Farm Board continue d'offrir son blé en Europe et il a fait une transaction hier pour livraison à Anvers. Les offres russes sont moins importantes. Au Canada on prévoit que la navigation sur les Grands Lacs commencera un mois moins tard que l'année dernière. Le blé nous vient de l'habitude cette année, ce qui devrait tendre à activer nos propres exportations.

Supertest Petroleum

L'expansion des affaires de Supertest Petroleum s'est continuée au cours de 1930 malgré les conditions moins favorables. Le chiffre des ventes de cette compagnie l'an dernier a atteint \$3,451,004 comparativement à \$2,601,446 en 1929. En 1926, les ventes de cette compagnie n'atteignaient pas le million. L'an dernier, malgré qu'un boni a été payé, ce qui a porté le dividende à \$1.30 par action, il est resté un surplus de \$320,000, ce qui porte le surplus accumulé à plus d'un million de dollars.

Pacifique Canadien

Les recettes du Pacifique Canadien pendant la semaine terminée le 28 février se sont établies à \$2,655,000, une diminution de \$403,000 sur la semaine correspondante de 1930.

Canadien National

Celles du Canadien National pendant la même semaine ont été de \$3,590,316, une diminution de \$836,032 sur l'an dernier.

Moss Mine

On rapporte de Fort-William que les ouvriers de Moss Mine viennent de toucher un très riche dépôt ou on trouve de l'or à l'état presque pur. La découverte aurait été faite au sein d'un dépôt d'or de 400 pieds de profondeur. Les premières indications laisseraient croire qu'il sera possible d'obtenir pour plusieurs centaines de milliers de dollars la tonne de minerai.

Cité de Montréal

La Cité de Montréal a décidé de demander des soumissions pour deux émissions d'obligations au total de \$11,070,000. L'une des émissions, au montant de \$8,570,000 sera remboursable en 1971 et l'autre, au montant de \$2,500,000 le serait en 1951. Les deux seront à 4 1/2 % d'intérêt et seront datées du 1er avril.

Canada Steamship Lines

Canada Steamship Lines, comme les autres grandes compagnies de transport, a considérablement souffert de la mévente du blé canadien au cours des deux dernières années. Aussi, en deux ans, ses recettes sont-elles tombées de plus de 17 1/2 millions de dollars à 11 1/2 millions. En 1930, les recettes de la compagnie se sont établies à \$11,547,002 contre \$13,876,651 en 1929. Après soustraction des dépenses d'opération, il est resté un bénéfice brut de \$2,165,166 contre \$2,930,600 en 1929 et \$4,472,433, il y a deux ans. Après soustraction des intérêts qui ont été un peu plus élevés que l'année précédente, de la dépréciation qu'on maintient au même niveau que les années antérieures, l'exercice s'est terminé avec un déficit de \$657,792 contre un bénéfice de \$230,601 en 1929 et un de \$1,427,633 en 1928. Après paiement des dividendes privilégiés pour une période de six mois seulement, ces dividendes n'ayant pas été déclarés pour la fin de l'année, le déficit est augmenté à \$1,107,792, ce qui réduit le surplus accumulé à \$713,194. A la fin de l'année, le position financière de la compagnie, comme l'indique le bilan, reste forte et le capital d'exploitation est augmenté de \$976,343 à \$1,845,501.

En 1930, les recettes de la compagnie se sont établies à \$11,547,002 contre \$13,876,651 en 1929. Après soustraction des dépenses d'opération, il est resté un bénéfice brut de \$2,165,166 contre \$2,930,600 en 1929 et \$4,472,433, il y a deux ans. Après soustraction des intérêts qui ont été un peu plus élevés que l'année précédente, de la dépréciation qu'on maintient au même niveau que les années antérieures, l'exercice s'est terminé avec un déficit de \$657,792 contre un bénéfice de \$230,601 en 1929 et un de \$1,427,633 en 1928. Après paiement des dividendes privilégiés pour une période de six mois seulement, ces dividendes n'ayant pas été déclarés pour la fin de l'année, le déficit est augmenté à \$1,107,792, ce qui réduit le surplus accumulé à \$713,194. A la fin de l'année, le position financière de la compagnie, comme l'indique le bilan, reste forte et le capital d'exploitation est augmenté de \$976,343 à \$1,845,501.

IMMEUBLE GÉNÉRAL
et
Prêts hypothécaires
5504, Avenue Verdun
Tél. York 4707

BUREAUX A LOUER
PROXIMITÉ
PALAIS DE JUSTICE & HOTEL DE VILLE

Bureau simple ou suite
Site exceptionnel, prix modérés

DANS L'EDIFICE
"LA SAUVEGARDE"
NOTRE-DAME ET SAINT-VINCENT — HARBOUR 7221

Le rapport de la Société Nationale de Fiducie

L'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société Nationale de Fiducie a eu lieu jeudi dernier, le 26 février, au siège social de la Société, 55, rue Saint-Jacques ouest, et le président, M. Victor Morin, N.P., a présenté le rapport suivant:

Nos revenus de l'exercice terminé le 31 décembre 1930 ont été de \$ 88,013.54
Nos dépenses, après avoir pourvu à toutes éventualités et déduction faite de l'impôt sur le revenu, se sont élevées pour la même période à \$ 56,846.20
En ajoutant à ce résultat le solde créditeur de l'an dernier et les excédents réalisés au cours de l'année, nous avons au crédit du compte de profits et pertes une somme de \$ 31,167.34
En suivant la marche des états financiers de la présente année, nous avons porté à la réserve générale \$ 15,000.00
Ce qui nous laisse un solde créditeur de \$ 16,167.34

L'actif de notre Société, dont le détail est consigné aux états qui accompagnent ce rapport, est au 31 décembre 1930 de \$ 601,860.04
Si nous y ajoutons les biens administrés par notre Société au chiffre de \$ 8,391,446.62
Nous avons un actif total de \$ 8,993,306.66

Nous ne comptons pas dans ces chiffres les biens des fabriques dont nous faisons la perception, ni les émissions d'obligations dont la fiducie nous a été confiée. En suivant la marche des états financiers de notre Société depuis l'origine, vous pourrez noter la progression constante de nos opérations et vous ne manquerez pas de constater avec satisfaction qu'en dépit du malaise général, les résultats de l'année écoulée n'ont fait qu'accentuer cette tradition.

Le monde financier traverse en effet, depuis deux ans, une période de dépression dont nous n'avons guère vu d'exemple depuis longtemps; quelques éclaircies, quelques valeurs de bourse ont pu nous permettre cependant d'entrevoir un ajustement reconfortant. Les valeurs de bourse qui ont fléchi presque continuellement au cours de l'année 1930 se sont ressaisies depuis le commencement de la présente année, et nous en inférons que nous sommes au tournant d'une volte-face ascendante, leur stabilité remarquable nous fait pressentir un avenir plus serein.

Les émissions d'obligations qui ont été offertes au public en 1930 ont été en chiffres des années précédentes sans que leurs cours aient subi de dépression. Au contraire, une partie de ces émissions nouvelles ont été mises en portefeuille à titre de placements à long terme; ce marché n'a pas été affecté et le taux du rendement est resté sensiblement normal.

Le prêt hypothécaire, qui s'était sensiblement embourbé en 1928 et 1929 par l'appât d'un fort rendement, s'est heureusement stabilisé au cours de l'année dernière, mais a discontinué un encouragement malin à des constructions trop nombreuses pour les besoins de la population. Cette politique aura vraisemblablement pour effet de ramener le rendement des immeubles à un niveau normal d'économie et de production des années précédentes avait provoqué une concurrence désastreuse dans la course aux loyers.

Enfin, la crise du chômage semble avoir atteint son point culminant, pour faire place à des espoirs légitimes. Déjà les sans-travail et les chômeurs se sont vu payer, les réfugiés sont moins encombrés, les entreprises de travaux publics qui s'annoncent pour l'année prochaine nous font saluer l'aurore de jours meilleurs. Accueillant avec satisfaction ces signes avant-coureurs d'une reprise d'activité tout en nous maintenant une réserve prudente, si l'épreuve mondiale que nous venons de traverser a moins affecté le Canada que d'autres pays, nous devons en rendre grâce à la politique d'économie et de prudence qui a guidé nos principales institutions financières dans leurs opérations récentes.

Prudence dans les entreprises et les placements, sagesse et économie dans l'administration, voilà les bases essentielles de la prospérité de toute institution. C'est de ce principe que la Société Nationale de Fiducie a tiré dans ses opérations et c'est en se réclamant des résultats ainsi obtenus qu'elle sollicite la faveur du public.

A l'issue de l'assemblée générale annuelle, les membres suivants du Conseil d'administration ont été réélus: MM. Victor Morin, N.P., président; Guy Vanier, C.R., vice-président; J.-V. Desaulniers, 2ème vice-président et directeur-général; Ch. de Lauvencourt, C.R., V.-E. Beaudré, I.C., Justine Pelletier, Aimé Parent, E.-J. Brodeur et le Dr Hector Gauthier, directeurs.

LE MARCHÉ DES VIVRES
PRIX DE GROS A MONTREAL
(Prix au boisseau pour commandes par wagons.)
Blé Northern no 2 71
Blé no 4 66
Orge no 3 30
Orge no 4 35
Orge no 5 34
Avoine no 3 41
Avoine d'alimentation no 1 39
Blé argentin 66

FARINES
(Prix au boisseau, Exempté de 10 sous le baril pour commandes au comptant.)
Première patente \$5.30
Seconde patente \$4.70
Forte à boulanger 4.40

ENGRAIS
(Prix la tonne, sacs compris, moins 25 sous pour commandes au comptant.)
Son \$21.25
Gru rouge \$21.25
Gru blanc 27.25

FOIN
(Prix à la tonne.)
Extra no 2 \$15.00
No 2 14.00
No 3 11.00

BEURRE
(Prix la livre aux détaillants.)
De crèmerie, en boîtes 34
De crèmerie, en blocs 35

FROMAGE
Blanc 12

BOURSE DE MONTREAL

Fluctuations de la matinée

(Compilation de la maison L.-G. Beaubien)

Ventes Valeurs	Ouv.	Haut	Bas	Midi	Chang.
895 Atl. Sugar	34 3/4	35	34 3/4	35	+ 1/2
127 Bell Telephone	148 1/2	148 1/2	148	148	— 1/2
1605 Brazilian	25 3/4	26 1/4	25 3/4	25 3/4	+ 1/2
105 B.C. Electric "A"	40 1/2	—	—	40 1/2	—
1360 B.C. Fishing	2 1/2	2 1/2	2	2	—
5 Can. Bronze	36	—	—	36	—
185 Can. Car	17 1/4	17 1/4	17 1/2	17 1/2	— 1/4
220 Can. Car préf.	24 1/4	—	—	24 1/4	—
725 Canada Cement	16 1/4	17	16 3/4	16 3/4	— 1/2
25 Canada Cement préf.	95 1/2	—	—	95 1/2	—
60 Cockshutt Plow	9 1/4	—	—	9 1/4	— 1/2
100 Can. Pow. and Pap.	2 1/4	—	—	2 1/4	—
110 Can. Steamship	7 3/4	8	7 3/4	8	—
25 Can. Steamship préf.	23 1/2	23 1/2	23	23	+ 1/2
5 Chas. Gurd	29 1/2	—	—	29 1/2	— 1/2
1010 Can. Smelting	181 1/2	184 1/2	181	182 1/2	+ 1/4
90 Dom. Bridge	50 3/4	50 3/4	50 1/2	50 1/2	+ 1/2
65 Dom. Textile	76	—	—	76	+ 1/2
5 Hamilton Bridge	16 1/4	—	—	16 1/4	+ 1/4
20 Hollinger	8	—	—	8	+ 10
1005 Int. Nickel	18	18 1/4	17 1/2	18	— 1/4
310 McGill	19 1/4	19 1/4	19	19	— 1/4
875 Mont. Power	60 3/4	61	60	60	—
625 Nat. Breweries	33 3/4	33 3/4	33 1/2	33 1/2	+ 1/4
15 Nat. Steel Can.	33 1/4	—	—	33 1/4	—
115 Power Corp.	54 1/2	54 1/2	54	54	—
5 Quebec Power	45	—	—	45	—
275 Shawinigan	57	57	56	56	— 1/4
5 Steel of Canada	38 3/4	—	—	38 3/4	+ 1/4
10 Steel of Canada préf.	37	—	—	37	—
285 Viau	23	23	22	22	— 1/4
26 West Grocers préf.	48	—	—	48	—
20 Winn. Electric	16	—	—	16	+ 1/4

Les N A T S reposent sur des principes reconnus sains

Geo. Beausoleil & Cie, 132, St-Jacques ouest, Montréal.

Coloré	14 3/4	15
D'été	15 1/2	16
OEUFS		
(Prix la douzaine aux détaillants)		
Spéciaux	37	
Extras	35	
Premiers	31	
Extras de poulettes	30	
Seconds	24	
D'entrepôt	20	
Extras	25	
Premiers	22	
Seconds	20	
VOLAILLES		
(Prix la livre aux détaillants pour volailles plumées de la qualité "A". Les prix pour la qualité "B" sont de 4 sous plus bas.)		
Poussins d'été à griller	44 à 46	
Poussins choisis à griller	38 à 42	
Poulets choisis	32 à 35	
Poulets à rôti	33 à 36	
Poules	26 à 35	
Jeunes canelons	32	
Canards à rôti	30	
Oisons à rôti	28	
Dindons	36 à 40	
POMMES DE TERRE		
Green Mountains, 80 lbs.	95	

Sur le Curb
LES COURS DE LA MATINÉE
Cours fournis par la maison BEAUSOLEIL & DUNCAN, 220 ouest, rue Notre-Dame

Valeur	Ouv.	Haut	Bas	Midi
Assoc. Oil & Gas	12	12	12	12
Brit. Am. Oil	14 1/4	14 1/4	13 3/4	13 3/4
Can. Oil	16 1/4	16 1/4	16 1/4	16 1/4
Can. Vinegar	18	18	18	18
Can. Vinegar	18	18	18	18
Cosgrove Brew.	12	12	12	12
Diet. Seagram	33	33	33	33
Dom. Engineering	33	33	33	33
Dom. Stores	21	21	21	21
Home Oil	17	17	17	17
Imperial Oil	17	17	17	17

J.-Paul BENOIST, C.P.A.
COMPTABLE PUBLIC LICENCIÉ
SPECIALITES: Vérifications municipales, scolaires, commerciales et industrielles.
467, rue St-François-Xavier, Ch. 205
Tél. MARquette 5339

Société Nationale de Fiducie
MONTREAL
BILAN
au 31 décembre 1930

ACTIF	
COMPTES CAPITAL:	
Caisse et banque	\$ 23,036.83
Débiteurs	26,734.5

LA VIE SPORTIVE

Ottawa est défait par le Canadien

Ottawa, 4. — Le club Canadien a remporté sa cinquième victoire consécutive sur les Sénateurs d'Ottawa hier soir alors que ces deux clubs étaient aux prises dans une joute régulière des séries de la Ligue de Hockey Nationale. Le Bleu Blanc Rouge a triomphé des locaux par un résultat de 1 à 0 et grâce à cette victoire le Canadien est pratiquement assuré de rencontrer les Bruins de Boston dans la première partie de détail pour le championnat mondial.

Pour en être autrement, il faudrait que le Canadien perde toutes ses parties tandis que le Toronto serait dans l'obligation de gagner toutes les parties qu'il lui reste de la première place, ce qui semble pratiquement impossible.

La joute ne fut pas très brillante au début, et ce n'est que lorsque le joueur de défense du Canadien, Albert Leduc, compta l'unique point de la partie, dans la deuxième période, que le jeu devint intéressant. Les joueurs du club Ottawa se lancèrent alors à l'attaque afin de reprendre le terrain perdu, et d'éviter un échec, mais ce fut peine inutile. Les joueurs de défense du Bleu Blanc Rouge protégèrent efficacement leur territoire tandis que George Hainsworth arrêta tous les coups qui se présentaient. Dans les dernières minutes du jeu, le gérant Dave Gill ordonna à tous les joueurs de se porter à l'offensive, mais les visiteurs purent faire face à l'attaque et repousser les ruses des Sénateurs.

Les Sénateurs étaient privés des services de leur joueur de défense, Alex Smith, mais Bourgeault et Art Smith se dépensèrent sans compter pour tenir les visiteurs en respect et il faut dire qu'ils firent excellente figure et qu'il en fut de même pour Connell, dans les buts, mais, malheureusement pour les hommes de la capitale, les hommes de Cecil Hart étaient supérieurs et ils remportèrent une victoire bien méritée.

Le point de victoire a été de toute beauté, et est particulièrement remarquable parce qu'il a été comploté par le Canadien, avait deux hommes au pénitencier, qui tenaient compagnie à un Ottawa.

Albert a pris la rondelle à la ligne bleue, l'a montée jusqu'à la défense où il a pivoté sur lui-même et l'a lancée vers Connell à travers les jambes d'Art Smith.

Alignement des équipes:

Canadien	Ottawa.
Hainsworth	but
S. Mantha	défense
Burke	Art. Smith
Lépine	centre
Larochelle	avant
Joliat	Kilrea

Subs., Canadien: Moudou, Wasnie, Morenz, Leduc, Lesieur, G. Mantha, Gagnon, Rivers.

Subs., Ottawa: Touhey, Cox, Gagné, Grosvenor, Bourgeault, Kinsella.

Arbitres: G. Mallinson et Alex. Romeril.

Première période

Punitions: G. Mantha, Finnegan.

Deuxième période

1.—Canadien, Leduc 11.20

Punitions: Larochelle, Joliat 2, Kilrea, Bourgeault, Starr, Finnegan.

Troisième période

Pas de point.

Punitions: Joliat, Smith.

Une victoire facile pour les Bruins

Boston, 4. — Les Bruins n'ont eu aucune difficulté à vaincre les Rangers de New-York, hier soir, dans une rencontre de la Ligue de Hockey Nationale et les hommes d'Arthur Ross remportèrent les honneurs de la victoire par un résultat final de 4 à 1.

Les Bruins sont sortis victorieux grâce à leur rapidité, à leur jeu d'ensemble et à la précision de leurs lancers.

Marty Barry, des Bruins, fut l'auteur de la partie. Le joueur de centre du Boston enregistra deux points pour son club tandis que Weiland et Shore prirent tour à tour Ross en défaut.

Le point des Rangers fut enregistré par Regan, trois minutes avant l'expiration du temps réglementaire. Le point fut comploté avec l'aide de Dillon et Maracle.

Alignement des équipes:

BOSTON	RANGERS
Thompson	but
Shore	défense
Hitchman	défense
Beattie	centre
Barry	avant
Oliver	avant

Subs.: Boston: Gagnon, Weiland, Clapper, Lyon, Chapman, Darragh, Owen et Galbraith.

Rangers: Keeling, Murdoch, Dillon, Maracle, P. Thompson, Regan et Jerwa.

Arbitres: Hewitson et Goodman.

Première période

1. Boston: Weiland 4.11

2. Boston: Shore 7.53

Punitions: Hitchman, Thompson, Lyon et Jerwa.

Deuxième période

3. Boston: Barry 0.48

4. Boston: Barry 19.08

Punition: Johnson.

Troisième période

5. Rangers: Regan 17.11

Punition: Hitchman.

Les finalistes de la Ligue Starr vendredi soir

La saison tire à sa fin, et tous les jours, l'importance de la Ligue Starr, championnat de la Ligue Starr, déclinant au dernier par le Canadien Montgomery et maintenant vacant par le fait que ce dernier est éliminé de la saison pour les honneurs de la saison? Deux clubs seulement, en l'occurrence, le Canadien et le St-Stanislas, qui se disputent le titre de champion de la Ligue Starr. Le Canadien a remporté la victoire par un résultat de 1 à 0 et grâce à cette victoire le Canadien est pratiquement assuré de rencontrer les Bruins de Boston dans la première partie de détail pour le championnat mondial.

Pour en être autrement, il faudrait que le Canadien perde toutes ses parties tandis que le Toronto serait dans l'obligation de gagner toutes les parties qu'il lui reste de la première place, ce qui semble pratiquement impossible.

La joute ne fut pas très brillante au début, et ce n'est que lorsque le joueur de défense du Canadien, Albert Leduc, compta l'unique point de la partie, dans la deuxième période, que le jeu devint intéressant. Les joueurs du club Ottawa se lancèrent alors à l'attaque afin de reprendre le terrain perdu, et d'éviter un échec, mais ce fut peine inutile. Les joueurs de défense du Bleu Blanc Rouge protégèrent efficacement leur territoire tandis que George Hainsworth arrêta tous les coups qui se présentaient. Dans les dernières minutes du jeu, le gérant Dave Gill ordonna à tous les joueurs de se porter à l'offensive, mais les visiteurs purent faire face à l'attaque et repousser les ruses des Sénateurs.

Les Sénateurs étaient privés des services de leur joueur de défense, Alex Smith, mais Bourgeault et Art Smith se dépensèrent sans compter pour tenir les visiteurs en respect et il faut dire qu'ils firent excellente figure et qu'il en fut de même pour Connell, dans les buts, mais, malheureusement pour les hommes de la capitale, les hommes de Cecil Hart étaient supérieurs et ils remportèrent une victoire bien méritée.

Le point de victoire a été de toute beauté, et est particulièrement remarquable parce qu'il a été comploté par le Canadien, avait deux hommes au pénitencier, qui tenaient compagnie à un Ottawa.

Albert a pris la rondelle à la ligne bleue, l'a montée jusqu'à la défense où il a pivoté sur lui-même et l'a lancée vers Connell à travers les jambes d'Art Smith.

Alignement des équipes:

Canadien	Ottawa.
Hainsworth	but
S. Mantha	défense
Burke	Art. Smith
Lépine	centre
Larochelle	avant
Joliat	Kilrea

Subs., Canadien: Moudou, Wasnie, Morenz, Leduc, Lesieur, G. Mantha, Gagnon, Rivers.

Subs., Ottawa: Touhey, Cox, Gagné, Grosvenor, Bourgeault, Kinsella.

Arbitres: G. Mallinson et Alex. Romeril.

Première période

Punitions: G. Mantha, Finnegan.

Deuxième période

1.—Canadien, Leduc 11.20

Punitions: Larochelle, Joliat 2, Kilrea, Bourgeault, Starr, Finnegan.

Troisième période

Pas de point.

Punitions: Joliat, Smith.

Une victoire facile pour les Bruins

Boston, 4. — Les Bruins n'ont eu aucune difficulté à vaincre les Rangers de New-York, hier soir, dans une rencontre de la Ligue de Hockey Nationale et les hommes d'Arthur Ross remportèrent les honneurs de la victoire par un résultat final de 4 à 1.

Les Bruins sont sortis victorieux grâce à leur rapidité, à leur jeu d'ensemble et à la précision de leurs lancers.

Marty Barry, des Bruins, fut l'auteur de la partie. Le joueur de centre du Boston enregistra deux points pour son club tandis que Weiland et Shore prirent tour à tour Ross en défaut.

Le point des Rangers fut enregistré par Regan, trois minutes avant l'expiration du temps réglementaire. Le point fut comploté avec l'aide de Dillon et Maracle.

Alignement des équipes:

BOSTON	RANGERS
Thompson	but
Shore	défense
Hitchman	défense
Beattie	centre
Barry	avant
Oliver	avant

Subs.: Boston: Gagnon, Weiland, Clapper, Lyon, Chapman, Darragh, Owen et Galbraith.

Rangers: Keeling, Murdoch, Dillon, Maracle, P. Thompson, Regan et Jerwa.

Arbitres: Hewitson et Goodman.

Première période

1. Boston: Weiland 4.11

2. Boston: Shore 7.53

Punitions: Hitchman, Thompson, Lyon et Jerwa.

Deuxième période

3. Boston: Barry 0.48

4. Boston: Barry 19.08

Punition: Johnson.

Troisième période

5. Rangers: Regan 17.11

Punition: Hitchman.

Henri-Hébert champion de la Ligue de l'Est

L'Arena de l'Académie Roussin était remplie à sa capacité lundi soir dernier lors de la dernière joute pour le championnat de la Ligue de hockey amateur de l'Est. Les deux clubs finalistes, le Saint-Eusèbe Ind. et le Henri-Hébert ont fait partie nulle de 0 à 0 dans leur seconde et dernière rencontre pour les trophées Holland et de l'Est. Mais comme le Henri-Hébert avait remporté les honneurs de la première joute par 3 à 1, il se trouve à gagner la série et par le fait même devient champion de la Ligue de l'Est. C'est la première fois à la Pointe-aux-Trembles que l'on voit une partie si fertile en incidents de toutes sortes. Intéressante partie d'abord, puisque le Saint-Eusèbe, de la première minute de jeu jusqu'à la dernière, a joué comme un deux joueurs de plus que le Henri-Hébert, mais toujours Benoît arrêtait magistralement les coups des Bourcier, des Boulet ou des Berthelet qui souvent se trouvaient seuls devant lui. La foule délaissait et des salves d'applaudissements retentirent souvent devant une lutte si contestée. Par contre, il y eut beaucoup d'animosité parmi les joueurs et tellement que l'on s'attendait d'une minute à l'autre à des désordres désagréables. Il ne restait que deux minutes à jouer que le Henri-Hébert, avec Leblanc et Murphy se disputèrent le championnat de la division St-Henri. Ces deux clubs sont la Maison La Liberté et le Restaurant A. Lalonde qui ont chacun un record enviable cette saison. S'étant rencontrés deux fois, ces deux équipes ont fait partie nulle chaque fois, la première par le score de 1 à 1 et la seconde par le score de 0 à 0. C'est donc dire qu'une grande rivalité existe entre elles et la question de supériorité sera réglée définitivement vendredi soir.

Les partisans de la Maison La Liberté sont priés de s'adresser au gérant Jean Giroux, 323 rue St-Philippe pour réserver leurs billets tandis que les supporters du Restaurant A. Lalonde devront voir le gérant A. Lalonde, 321, rue Ste-Marie, pour acheter leurs billets.

Les amateurs de hockey ne manquent pas sans doute d'assister à cette soirée offerte par la direction de la Ligue Starr à l'affiche vendredi soir à l'Arena Mont-Royal.

Alignement des équipes:

Henri-Hébert, 0	St-Eusèbe Ind., 0
Benoit	but
Brunault	défense
Lavigne	défense
Leblanc	centre
Marin	alle
Beaudet	alle
Cadorette	Subs.
Gagnon	"
Raymond	"
Trudeau	"

Première période

Aucun point.

Deuxième période

Aucun point.

Troisième période

Punitions: Berthelet, Marin, Brunault et Murphy (mineures), Murphy et Leblanc (bannis de la joute), Raymond et Marin (mineures).

Arbitres: Hector Lépine et N. Larivée.

Chronométrateurs: R. Charlebois et B. Laverdure.

Saint-Guillaume victorieux

Dimanche dernier, le 1er mars, le club de hockey de St-Guillaume d'Upton a terminé sa saison en remportant une belle victoire sur le Drummondville II par 3 à 1. Malgré que la glace fut très molle, le jeu fut passionnant et assez rapide.

Le Drummondville fut très court pour tous et félicité spécialement notre jeune gardien de but: George Vanasse, qui a joué une belle partie à la grande satisfaction des nombreux spectateurs. Il n'en est pas de même pour Georges Chassé, qui a joué de malchance toute la partie.

Alignement des équipes:

St-Guillaume	Drummondville
G.-E. Vanasse	but
J.-N. Vanasse	défense
Vadeboncoeur	Lamarque
Dalbec	centre
Laprade	alle
Cartier	Beaudette

Subs., St-Guillaume: A. Vincent, H. Dupuis, E. Gauthier, P.-E. Gauthier, G.-E. Beaudette, G. Dumaine.

Drummondville: G. Desfosses, A. Lacroix.

Arbitres: MM. Lucien Larivière et J.-M. Gratton.

Le classement des équipes

LIGUE NATIONALE

Section Canadienne

Canadien	G. P. N. Pts
Toronto	18 12 8 54
American	15 15 9 39
Montréal	16 16 6 38
Ottawa	9 26 3 21

Section Américaine

Boston	G. P. N. Pts
Chicago	20 13 3 43
Angers	16 15 8 40
Détroit	15 16 7 37
Philadelphie	3 32 3 9

Les Leafs gagnent à Philadelphie

Philadelphie, 4. — Les Leafs de Toronto ont fait subir un nouvel échec aux Quakers, hier soir, le trente-deuxième depuis le commencement de la saison, alors que les hommes de Connie Smythe ont remporté la victoire par un résultat de 5 à 1.

Dans la première période les locaux prirent l'avantage en comptant un point mais dans les deux dernières manches les protégés de Cooper Smeaton furent impuissants à prendre Chabot en défaut pendant que le Toronto enregistrait cinq points, dont deux dans la deuxième engagement et trois dans la période finale.

Alignement des équipes:

TORONTO	PHILADELPHIE
Chabot	but
Clancy	déf.
Day	déf.
Blair	centre
Cotton	avant
Bailey	avant

Substituts:

Toronto: Primeau, Gracie, Conacher, Horner, Levinsky.

Quakers: Jarvis, Milks, Barton.

Arbitres: Ion et Wagner.

Première période

1.—Philadelphie, Milks 9.36

Punition: Bailey.

Deuxième période

2.—Toronto, Bailey 3.32

3.—Toronto, Primeau 3.08

Pas de punition.

Troisième période

4.—Toronto, Primeau 6.18

5.—Toronto, Gracie 11.47

6.—Toronto, Clancy 39

Punitions: Gracie, Cotton.

Exposition canine

Une foule considérable d'amateurs remplissait hier soir à sa pleine capacité la salle du Garage Drummond pour voir juger l'exposition canine mensuelle de la Montreal Kennel Association.

Vu l'absence de Frank Stuart, retenu chez lui par la maladie, les classes de terriers furent jugées par W. W. Rooney, et les chiens de grande race et ceux de race sportive par L. E. Armstrong.

Tous deux, aidés de G. F. Painter, prirent la décision finale et déclarèrent le grand vainqueur de l'exposition. Ce prix spécial fut octroyé à W. R. Sitten, propriétaire du terrier écossais Gray Hope Grit, un sujet de bonne qualité générale, dont les artères de parure laissent voir un pelage peu propre à l'exposition. Ce chien possède une jolie tête, un bon corps, est plein de courage, mais il n'est pas sain dans son allure.

Le prix offert pour la meilleure chienne de l'exposition fut gagné par Ormsby Lucienne, à Ormsby Kennels, qui prit la décision finale et déclara le grand vainqueur de l'exposition. Ce prix spécial fut octroyé à W. R. Sitten, propriétaire du terrier écossais sans cause de tremblements de terre. Elle était en parfaite condition et à l'allure d'un grand cheval hackney. Le troisième prix fut gagné par Cutie, un terrier de Malte à Lady Tait. Du point de vue éducationnel, cette victoire ne fut pas des plus heureuses, car si les amateurs prenaient ce sujet comme modèle, ils éprouveraient bien des déboires.

L'exposition fut un succès; les juges se donnèrent beaucoup de peine pour arriver à leurs décisions et il faut les en féliciter.

Dans les diverses races les gagnants furent les suivants: Walter Fernier, Baron Max Grover; Terriers de fantaisie, Madame Simard Fille; Meilleur chien de fantaisie, Lady Tait, Cutie; Alsacien, Byng von Bloom; Boston Terriers, O. Brisset, Hagerty's Beau Geste. Bouledogues, M. Dickenson, Haddem Hall's Recruit; Bull Terriers, Arthur Dagenais, Kid McCoy, Chow Chow, C. Heath, Foney Foo; Epagneuls Cocker, Mme W. Bonnel, G. Getter; Collies, Dr. Michaels, Nurse Edith; Dandie Dumont, C. B. M. Ritchie, Despot of Devondale; Setters anglais, R. J. A. Chalmers, Gun Metal; Epagneuls anglais, Mme H. P. Davies, Queenie; Eskimaux, A. Beausé, Jeff de Baffin; Danais, Joseph Paquette, Bozo; Setters Irlandais, Mme M. E. Brown Shannon, Red Pepper; Terriers Irlandais, l'entraineur de Tom Huggan; Epagneuls Irlandais, Dr W. Monette, Canaille; Terriers de Malte, Lady Tait's Cutie; Terreneuve, A. Lachaine, Le Sergeant; Pékinois, Mme C. de P. Doniphon, Tong King of Wanga; ce chien gagna aussi le prix offert pour le meilleur sujet élevé par l'exposant. Poméraniens, Mlle Yvonne Riou, Royaume Bobby; Caniches, Frank Thorpe, Beauty; Carlin, Mme Threlfall, Mickey; Maguin, de Threlfall, Schnipper; A. Petit, Supérieur; Terriers écossais, W. R. Aitken, Gray Hope Grit; Fox terriers à poils hérissés, Ormsby Kennels, Ormsby Evermore; Variété de chiens nés au Canada, champion: Glen Rose Fire Flame, poméraniens à Mme A. Riou.

Variété de chiens de travail: Jeff de Baffin, eskimaux, à Arthur Beausé.

ORDRE

Il est ordonné à la défenderesse de comparaître dans le mois.

T. DEPATIE, Député-Protonotaire.

Montréal, 5 novembre 1931.

Province de Québec, District de Montréal, No B-79529

Cour Supérieure

FRUIT IMPORTERS LIMITED, corps politique et d'importation ayant son bureau chef et sa principale place d'affaires dans la cité et district de Montréal.

— Vs — Demanderesse.

SOUTHERN PACIFIC COMPANY, corps politique et d'importation ayant son bureau chef à San Francisco, Etat de Californie, un des Etats-Unis d'Amérique.

ORDRE

Il est ordonné à la défenderesse de comparaître dans le mois.

T. DEPATIE, Député-Protonotaire.

Montréal, 3 mars 1931.

Les joueurs se rapportent à Brenham

Brenham, Texas, le 4 mars. — Aujourd'hui est le grand jour! Presque tous les lanceurs et receveurs des Royals, à l'exception de quelques-uns qui sont à Hot Springs avec le gérant Holly, se rapportent au camp d'entraînement du club de baseball Mont-Royal.

Il y aura certainement plus de lanceurs et receveurs rendus ici ce soir que cette ville n'en a jamais eu, et encore il y en aura certainement quelques-uns qui se rapportent demain matin lorsque la première pratique commencera sous la direction de Herbie Moran, qui aura chargé de l'équipe jusqu'à l'arrivée du gérant Holly dimanche.

La délégation de Montréal fut la première à arriver. De fait, le soleil venait justement de se montrer au-dessus des montagnes à six heures ce matin, lorsque le lanceur John Pomorski, le secrétaire Tony Savard et l'entraîneur Bill O'Brien descendirent du pullman venant directement de Chicago.

Il y avait aussi sur le même train, Jim Perkins, le receveur qui fut acheté du club Canton, l'autonome dernier, et qui travailla avec les Royals à Montréal durant le dernier mois de la saison, mais il n'eut aucune chance de démontrer ce qu'il aurait pu faire en arrière du bâton. Perkins a tout l'air d'avoir engraisé. Perkins entra dans le baseball professionnel seulement l'an dernier, il est déterminé de réussir avec les Royals et cela ne serait pas surprenant s'il était gardé avec le club pour la saison.

L'opinion de tous en général indique que le gérant Holly ne comptera pas beaucoup sur Niebergall cette année. Lee Head est ce qu'il y a de mieux en fait de receveur dans la ligue. Il a été receveur pour la ligue Internationale depuis près de huit ans, il connaît tous les joueurs comme un livre, et, avec ça, il est l'un des meilleurs frappeurs de la ligue. Toutes ces qualités lui ont valu une place permanente avec le club, et il n'aime rien tant que de jouer tous les jours. Les bons receveurs sont plutôt rares dans la ligue Internationale, et il est tout probable que tôt ou tard, quelque club ayant trouvé son département de receveurs trop faible, fera une offre aux Royals pour Niebergall.

Aussi il y a autre chose, c'est de savoir si Niebergall a signé son contrat. S'il l'avait signé, il aurait certainement été du nombre des autres joueurs arrivés aujourd'hui. Des réservations furent faites pour tous ceux qui doivent arriver aujourd'hui mais rien pour Niebergall. Niebergall a toujours été un bon receveur, l'est encore, mais avec Lee Head le Montréal ne peut se servir de Niebergall aussi souvent qu'un autre club pourrait le faire.

Lee Head fut aussi du nombre de ceux qui sont arrivés ce matin. Il a voyagé par la Nouvelle-Orléans et Houston et, en route, a ramassé Cy Perkins, lanceur, un autre joueur du sud qui vient d'Oxford, Miss. Perkins fut l'un des premiers lanceurs de la Ligue Centrale, l'an dernier, et lança dans plus de manches que n'importe quel autre lanceur dans cette ligue. Avec Cy Perkins, lanceur et Jim Perkins, receveur, il est tout probable que l'un de ces jours d'été prochain, si ces deux joueurs restent avec le club, que les habitués du Stade à Montréal, entendront annoncer le jeu comme ceci: Perkins et Perkins.

Aussitôt que le déjeuner fut terminé ce matin, les premiers arrivés se rendirent avec Herbie Moran au terrain de baseball. Tout fut trouvé en bonne condition et le champ est en assez bon état pour soutenir une bonne partie. Quoique la pratique ne commencera pas avant demain quelques-uns des lanceurs sont persuadés qu'ils pourront convaincre l'entraîneur Bill O'Brien de leur donner quelques uniformes et quelques balles pour une petite pratique. La température est idéale aujourd'hui et quelques-uns des joueurs remarquèrent qu'elle était comme celle de la fin de mai à Montréal.

Battle Creek, Mich., 4 mars — Gowell S. Claset, étoile lanceur des Royals, a annoncé ce matin qu'il avait accepté son contrat avec le club Montréal pour cette année, et partirait ce soir pour le camp d'entraînement à Brenham. Il arrivera à destination vendredi.

Quoique le contrat qu'il recut contenait une augmentation de salaire, il le retourna aux bureaux du Stade à Montréal. Ensuite il attendit les événements. N'ayant rien.

Avis légaux

Province de Québec, District de Montréal, No B-79529

Cour Supérieure

FRUIT IMPORTERS LIMITED, corps politique et d'importation ayant son bureau chef et sa principale place d'affaires dans la cité et district de Montréal.

— Vs — Demanderesse.

SOUTHERN PACIFIC COMPANY, corps politique et d'importation ayant son bureau chef à San Francisco, Etat de Californie, un des Etats-Unis d'Amérique.

ORDRE

Il est ordonné à la défenderesse de comparaître dans le mois.

T. DEPATIE, Député-Protonotaire.

Montréal, 5 novembre 1931.

Province de Québec, District de Montréal, No B-79529

Cour Supérieure

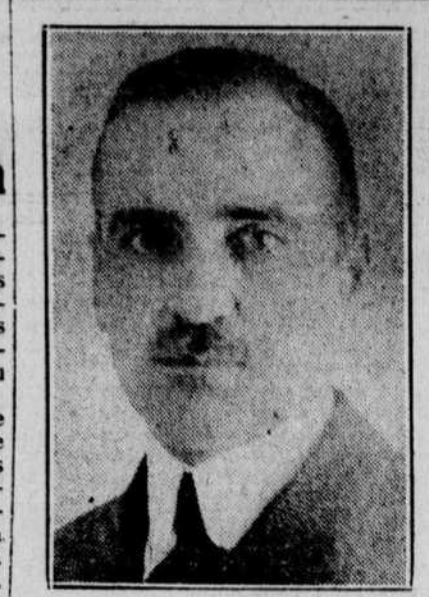
THE INTERNATIONAL WHOLESALE FRUIT CO. LTD, corps politique et d'importation ayant son bureau chef à Philadelphie, Etat de Pennsylvanie, un des Etats-Unis d'Amérique.

ORDRE

Il est ordonné à la défenderesse de comparaître dans le mois.

T. DEPATIE, Député-Protonotaire.

Montréal, 3 mars 1931.



M. ALPHONSE RAYMOND, industriel et sportsman bien connu, qui fut récemment élu directeur du Club de Hockey Canadien, en remplacement de feu H.-J. Elliott, C.R.

Aucune nouvelle depuis plusieurs jours, il commença à regretter d'avoir renvoyé son contrat et se décida cette semaine à envoyer un télégramme à Montréal acceptant le contrat original. Il recut donc son billet de chemin de fer et il est prêt à partir ce soir. Il pèse un peu plus que l'an dernier, approchant 240 livres, soit 15 livres de plus que l'an dernier, mais il les perdra vite à Brenham.

Fête annuelle du Mont-St-Louis

Les nouvelles les plus encourageantes arrivent de tous les coins de la ville aux organisateurs de la fête sportive du Mont-St-Louis, qui aura lieu samedi après-midi, à l'Arena Mont-Royal.

Les billets de places réservées pour loges et promenades sont pratiquement épuisés. Les listes d'inscription aux différentes épreuves sont complètes; une seule reste toujours ouverte: celle des généreux donateurs de prix pour les vainqueurs. Cette dernière est déjà très considérable, cependant.

L'attraction par excellence de la matinée sera la fameuse joute annuelle entre l'équipe de l'Ecole Polytechnique et celle de Mont-St-Louis qui en viendront aux prises pour la vingt-sixième fois, pour la possession du trophée Bonin Frères. Voici la liste complète des inscrits à la course de deux milles: Marcel Desjardins, Sorel; John Dlab, Caughnawaga; Maurice Rowan, Ottawa; Léopold Sabourin, Montréal; Philippe Viau, Westmont; John McElhone, Collège Loyola; R. Sutherland, Québec; Charlemagne Léveillé, Club Quilicot; Jean Gofsky, Académie Maisonneuve; Jean Champagne et Emile Santerre, du club Starr; André Mondor, Mont-St-Louis; André Fournier, Montréal.

La course des Nations promet d'être plus contestée que jamais: le Canada, vainqueur en 1928 et 1929, et la Belgique, vainqueur en 1930, se préparent à une lutte serrée. Voici les pays représentés et leurs porte-couleurs:

Canada, Jos. Desroches et André Fournier (Montréal); Belgique, Edgar DeWit (Bruxelles); France, Marcel Gailoux (Rouen); Espagne, Carlos Leon (Mexico); Italie, Antonio Alfonso (Cadix); Italie, Tony Zampini (Nice); Allemagne, Guy Scheuer (Mannheim, Bade); Angleterre, B. Chewy (Londres); Ecosse, Robert MacDonald; Hollande, Wilfrid Van Reet (Amsterdam); Australie, A. Beaumont (Adelaid); Irlande, R. Sunderland; Etats-Unis, deux franco-am

